



CASSON

FAY-DE-BRETAGNE

GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

HÉRIC

LES TOUCHES

NORT-SUR-ERDRE

NOTRE-DAME-DES-LANDES

PETIT-MARS

SAINT-MARS-DU-DÉSERT

SUCÉ-SUR-ERDRE

TREILLIÈRES

VIGNEUX-DE-BRETAGNE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **ERDRE & GESVRES**

20 Rapport
annuel
10



SOMMAIRE ↘

P.03 EDITO • PRÉSENTATION DU TERRITOIRE**P.04 LES CHIFFRES DU RECENSEMENT****P.05 UN FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATIF****P.08 L'AGENDA 21 D'ERDRE & GESVRES EST EN MARCHÉ...****P.09 UN TERRITOIRE EN ACTION**

Présentation des axes majeurs

Aller vers une occupation de l'espace maîtrisé et assurer la mise en valeur du cadre de vie

P.10 Aménagement de l'espace

P.12 L'eau et les milieux aquatiques

P.14 La gestion de nos déchets

Favoriser un rééquilibrage actifs-emplois en structurant l'offre économique

P.16 Le développement économique

P.18 Soutenir la dynamique de l'emploi

P.20 Le Tourisme

Aller vers un équilibre dans la croissance démographique et l'offre de services

P.22 Habitat - Logement

P.24 Le CLIC accompagne les personnes âgées et leur famille

P.25 Handicap : l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

P.26 Transport et mobilité

P.28 L'action culturelle

P.29 Le sport

P.30 La mutualisation

P.31 Les finances

P.34 Les Ressources Humaines - Formation



EDITORIAL

**Jean GOISET** • Président de la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres↘ **M. Goiset, en quoi consiste ce rapport d'activité diffusé tous les ans ?**

Au-delà d'être une obligation légale pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, le rapport annuel est l'occasion de s'arrêter sur les projets qui ont marqué l'activité de la Communauté de Communes et de les présenter à tous les habitants d'Erdre & Gesvres. Il s'agit de regarder en arrière, non pas avec nostalgie mais au contraire avec objectivité et sens de l'analyse. Le rapport annuel est une opportunité pour dresser un bilan de nos politiques publiques pour les poursuivre, les ajuster ou les améliorer. Le rapport d'activités a également un autre objectif. Une intercommunalité est basée sur une étroite collaboration entre la Communauté de Communes et les communes. Une collaboration qui repose sur une confiance mutuelle et une transparence. Chaque année, ce document permet de rendre compte, aux élus des communes, des actions de la Communauté de Communes et en particulier, celles concernant les compétences communales transférées à la Communauté de Communes.

↘ **Justement M. Goiset, quel bilan faites-vous de cette année 2010 ?**

Les mots « opérationnel », « action » et « proximité » reviendront régulièrement dans ce rapport car ils résument l'activité de notre collectivité. Non pas qu'il ne s'est rien passé en 2009, bien au contraire et je vous renvoie au précédent rapport d'activités, mais il est vrai que ces dernières années, plusieurs réflexions avaient été engagées et 2010 marque la mise en œuvre de nombreux projets : l'inventaire des zones humides, l'accessibilité de nos espaces publics, la mise en valeur de notre agriculture, la gestion de nos déchets, le développement de nos infrastructures économiques, de transports, d'aide à l'emploi... L'action fait également référence aux projets que nous avons poursuivis, améliorés et pérennisés. Je pense notamment à notre offre culturelle, l'action sociale, notre politique de l'habitat dont vous trouverez dans ce rapport les premiers chiffres bilan de notre Programme Local de l'Habitat.

↘ **Selon vous, quel a été l'élément marquant de l'activité d'Erdre & Gesvres ?**

Depuis plusieurs années déjà, nous préparons l'avenir de notre territoire. Nous sommes à la veille de profonds changements avec des mutations sociodémographiques et économiques, des enjeux environnementaux conséquents... le tout dans un souci de préservation de notre cadre de vie. Nous devons anticiper ces changements pour envisager sereinement les évolutions que nous devons apporter à notre territoire. En 2010, nous avons posé les bases de notre développement jusqu'à l'horizon 2030 à travers l'arrêt de notre Schéma de secteur par le Conseil Communautaire. Un élément majeur car il est transversal à tous les thèmes d'action développés par la Communauté de Communes. Urbanisme, transports, habitat, environnement, ce document vient préciser les orientations que nous devons suivre pour préserver notre territoire, répondre aux besoins des habitants et apporter des réponses aux changements de notre société. L'arrêt du Schéma de secteur n'est donc que le commencement mais il entre aujourd'hui dans une phase opérationnelle. Cette démarche a été marquée par une volonté d'impliquer les citoyens à participer à la construction d'Erdre & Gesvres. C'est un élément important car la démocratie participative n'est pas qu'une expression mais bien une réalité que nous allons élargir à toutes nos politiques publiques.

↘ **Vous nous parlez de démocratie participative, comment se traduit-elle ?**

Nous nous sommes lancés dans la construction d'un programme Agenda 21 en collaboration étroite avec le Conseil de développement Erdre & Gesvres. Bien qu'en cours d'élaboration, plusieurs orientations se dessinent et en particulier celle de donner une autre dimension à la notion de démocratie participative. Très concrètement, nous avons organisé des réunions publiques, réalisé des enquêtes d'opinions pour notre future politique déchets, créé des espaces d'expression à l'occasion des expositions publiques... Cette nouvelle impulsion va s'affirmer et se généraliser dans les prochaines années avec une place de plus en plus large pour l'expression de tous les citoyens.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE→ **Erdre & Gesvres en chiffres**→ **Population : 52 494 habitants** au 1er janvier 2011 (+ 21.5 % depuis 1999)→ **Superficie : 501 km²**→ **Surface agricole utile : 400 km²**, soit 80% du territoire→ **Superficie des zones humides : 35,62 km²** (soit 7% de la surface totale)→ **Habitat : 19 381 logements** (dont près de 470 logements neufs construits chaque année)→ **Économie : plus de 1 900 entreprises / 11 545 emplois** (Source Insee 2006)

Combien sommes-nous sur Erdre & Gesvres ?

Chaque année, la Communauté de Communes organise les enquêtes de recensement sur son territoire. En 2010, le recensement de la population a été réalisé sur les communes de Fay-de-Bretagne et Héric.

→ **Fay-de-Bretagne** : 3 230 habitants – 1 352 logements

→ **Héric** : 9 276 habitants – 2 054 logements

Le planning des prochains recensements annuels :

→ **2011** : Casson, Notre-Dame-des-Landes, Les Touches, Vigneux-de-Bretagne

→ **2012** : Grandchamp-des-Fontaines, Nort-sur-Erdre, Petit Mars

→ **2013** : Sucé-sur-Erdre, Treillières

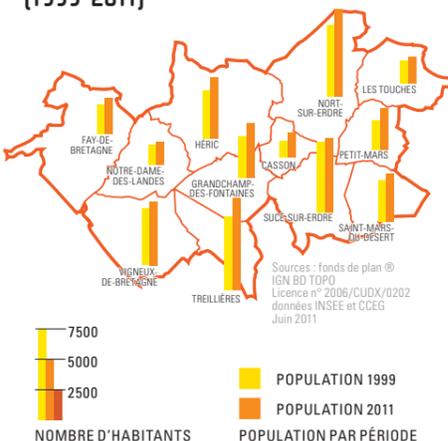
→ **2014** : Saint-Mars-du-Désert

Selon l'INSEE, le territoire d'Erdre & Gesvres comptait 52 494 habitants au 1^{er} janvier 2011. Chaque année, la population d'Erdre & Gesvres augmente de plus de 900 habitants par an (909 entre 2009 et 2010, 929 entre 2010 et 2011).



	Nombre d'habitants				Evolution 1999 - 2011	
	1999	01/01/2009	01/01/2010	01/01/2011	effectif	% annuel
CASSON	1 319	2012	2024	2045	726	4,98%
FAY-DE-BRETAGNE	2 491	2877	2911	3019	528	2,17%
GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	3 464	4225	4334	4553	1089	3,08%
HERIC	3 990	4813	4902	5056	1066	2,67%
NORT-SUR-ERDRE	5 881	7031	7197	7252	1371	2,35%
NOTRE-DAME-DES-LANDES	1 650	1839	1875	1892	242	1,54%
PETIT-MARS	2 438	3269	3388	3419	981	3,83%
SAINT-MARS-DU-DESERT	3 407	3985	3996	4003	596	1,81%
SUCE-SUR-ERDRE	5 868	6111	6141	6172	304	0,56%
LES TOUCHES	1 948	2071	2105	2198	250	1,34%
TREILLIERES	6 032	7258	7432	7606	1574	2,61%
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	4 712	5165	5260	5279	567	1,27%
CCEG	43 200	50656	51565	52494	9294	

L'évolution de la population (1999-2011)



La population d'Erdre & Gesvres est en constante augmentation depuis 1990. Toutes les communes sont concernées par cette croissance démographique mais à des rythmes différents. En effet, chaque année, les communes de Casson et Petit Mars connaissent une forte augmentation (5,49% en moyenne chaque année pour Casson et 4,20% pour Petit Mars). Elle reste importante sur les communes de Grandchamp-des-Fontaines, Héric, Nort-sur-Erdre et Treillières. Toutefois, les communes de Sucé-sur-Erdre, Vigneux-de-Bretagne, Les Touches et Notre-Dame-des-Landes voient leur population évoluer de manière moins significative.



LA REPRÉSENTATION DES CITOYENS PAR LES ÉLUS

→ Le Conseil de Communauté

Le Conseil de Communauté est composé de 43 membres titulaires et de 24 membres suppléants. Les élus sont issus des conseils municipaux des communes. Le nombre d'élus pour chaque commune est déterminé de façon équilibrée en fonction du nombre d'habitants :

- **3 titulaires et 2 suppléants** pour les communes de moins de 3 500 habitants ;
- **4 titulaires et 2 suppléants** pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Le rôle du Conseil de Communauté est de prendre les décisions importantes concernant les orientations, les projets et le fonctionnement de la collectivité. Il vote le budget en recettes et en dépenses.

→ Le Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire est constitué de 12 membres (1 membre par commune, chaque commune ayant une seule voix délibérative). Les membres du Bureau sont élus par le Conseil de Communauté. Il est présidé par Jean GOISET, Maire de Nort-sur-Erdre, et compte 11 vice-présidents qui assurent la présidence d'une commission de travail. Son rôle est de préparer les délibérations, d'exécuter les décisions du Conseil et d'assurer le fonctionnement courant de la Communauté de Communes.

→ Les réunions plénières des conseillers municipaux d'Erdre & Gesvres

Des réunions regroupant tous les élus des 12 communes sont programmées au moins une fois par an. L'objectif de cette réunion est d'apporter des éléments d'informations concernant les projets majeurs liés au développement du territoire et ayant des incidences directes sur les politiques communales. Cette assemblée est également un espace d'échanges et de débats orientant la politique et les actions de la Communauté de Communes.

En 2010, l'assemblée plénière des élus du territoire d'Erdre & Gesvres s'est réunie à 3 reprises autour des thèmes suivants :

- L'étude du réseau des déchèteries
- Les évolutions de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- Le Document d'Orientations Générales du Schéma de secteur

→ Les commissions, un outil qui alimente la réflexion...

Placées sous la responsabilité d'un vice-président, les commissions sont spécialisées selon les compétences de la Communauté de Communes. Elles sont composées d'élus communautaires qui se réunissent pour travailler à de nouveaux projets ou émettre des avis qui sont ensuite proposés en Bureau et/ou en Conseil Communautaire. Lieux d'information, de débat et de proposition, elles alimentent et enrichissent les réflexions sur la mise en œuvre des compétences de la Communauté de Communes.

LES COMMISSIONS

- Aménagement de l'espace
- Culture • Animation territoriale
- Développement durable
- Services Économie • Emploi • Tourisme
- Finances • Ressources Humaines • Moyens
- Habitat
- Infrastructures
- Services Environnement
- Services Action solidaire et sociale
- Services Enfance Jeunesse Transports
- Travaux et Électrification

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

s'est réuni **9 fois** en 2010 en séances ordinaires.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il s'est réuni **22 fois** en 2010.

MOUVEMENTS DES ÉLUS EN 2010

- LES TOUCHES** : Patrick LEDEBT, démissionnaire a été remplacé par :
- Joseph TESTARD en tant que 5^{ème} Vice-président
 - Daniel BORIE, en tant que délégué communautaire titulaire
 - Didier GÉNY, en tant que délégué communautaire suppléant

- SAINT-MARS-DU-DESERT** : Bernard ROUSSEAU, démissionnaire a été remplacé par :
- Barbara NOURRY en tant que déléguée communautaire titulaire
 - Gérard PATRON, en tant que délégué communautaire suppléant

- CASSON** : Alain GARCIA, démissionnaire a été remplacé par :
- Claudia HOUSSAIS, déléguée communautaire titulaire
 - Sébastien BOUVIER, délégué communautaire suppléant

- TREILLIERES** : Alain ALVERNHE, délégué communautaire suppléant a été remplacé par :
- Gil RANNOU

- GRANDCHAMP-DES-FONTAINES** : Laurent GODET, délégué communautaire suppléant a été remplacé par :
- Jean Pierre HURTAUD

LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET LES HABITANTS

→ Le Conseil de développement Erdre & Gesvres

Depuis fin 2006, date de sa création, l'association « Conseil de développement Erdre & Gesvres » participe activement à la vie de la Communauté de Communes et au développement du territoire d'Erdre & Gesvres. En réunissant les acteurs de la société civile (habitants, représentants associatifs, acteurs économiques et socioprofessionnels...) le Conseil de développement entretient un lien privilégié entre les élus et les citoyens. Il constitue une force de proposition auprès des élus et émet des avis sur les actions et les projets menés par la collectivité. Ouvert à tous, le Conseil de développement donne l'occasion à tous ceux qui le souhaitent de devenir acteur du développement du territoire et de participer au débat public.

• 2010, année électorale pour le Conseil de développement

Suite à son Assemblée Générale du 27 mars 2010, le Conseil de développement Erdre & Gesvres a renouvelé son Conseil d'Administration et son Bureau, et élu son nouveau Président : Monsieur Jean-Louis Petermann. À la fin de l'année 2010, 69 adhérents, résidant ou travaillant sur le territoire d'Erdre & Gesvres étaient recensés au sein de l'association.

• Porter la parole des habitants

Le Conseil de développement s'applique à aller vers les habitants, recueillir leurs besoins, leurs attentes et débattre ensemble sur les grands enjeux de leur territoire de vie afin de faire part aux élus de leurs véritables souhaits et préoccupations. En 2010, les élus d'Erdre & Gesvres et le Conseil de développement ont mené ensemble des consultations et des enquêtes auprès des habitants sur la gestion des déchets et le développement durable. Des « Rendez-vous citoyens du territoire » ont été organisés à deux reprises sous forme de conférences débats, l'une sur le compostage collectif et l'autre sur les liens à tisser entre la culture et la santé.

• Développer les rencontres sur le territoire et au-delà...

En 2010, le Conseil de développement a rencontré un certain nombre d'acteurs associatifs et institutionnels sur le territoire. Des rencontres qui sont venues enrichir les réflexions des différents groupes de travail. Elles ont aussi été une formidable opportunité pour échanger avec d'autres structures qui participent à la vie du territoire comme l'association des agriculteurs d'Erdre & Gesvres, l'Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle, l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nantaise... Le Conseil de développement a également organisé la 5ème rencontre régionale des Conseils de Développement des Pays de la Loire sur le thème « Des nouvelles formes de débat participatif et d'expression citoyenne » : 16 Conseils de développement y étaient représentés.

• Remettre des avis sur les politiques publiques de la Communauté de Communes

En 2010, le Conseil de développement a émis des avis et contribué aux débats lors des Conseils communautaires sur plusieurs sujets comme le futur réseau des déchèteries, les leviers d'optimisation du service déchets ou encore l'évaluation à mi-parcours des contrats territoriaux. Il a également participé activement aux débats lors des réunions publiques organisées par la Communauté de Communes.

→ Les organes consultatifs

La Communauté de Communes s'attache à impliquer un grand nombre d'acteurs autour de ses projets afin de répondre au mieux aux attentes de la population et développer une forme de démocratie participative de proximité sur le territoire d'Erdre & Gesvres. Placer les citoyens au cœur des politiques publiques constitue un engagement de la Communauté de Communes inscrit notamment dans les objectifs définis dans l'Agenda 21 d'Erdre & Gesvres.



La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Créée en 2009, la CCSPL est composée d'un collège d'élus et d'un collège de représentants d'associations locales. Cette commission intervient dans les domaines des services publics assurés par la Communauté de Communes. Concrètement, cela concerne la compétence déchets et l'assainissement non collectif. Cet espace de débats, d'échanges et de propositions conduit à l'élaboration d'avis portés à la connaissance du Conseil de Communauté qui peut ainsi orienter ses décisions. Elle est également consultée pour tout projet de nouvelle délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière. En 2010, la CCSPL a rendu plusieurs avis concernant notamment la définition du réseau de déchèteries d'Erdre & Gesvres et a pris connaissance des rapports annuels d'activités sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif et d'élimination des déchets.

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH)

La CIAPH a pour objectif de favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap sur le territoire d'Erdre & Gesvres. La commission est composée de 3 collèges, élus, membres d'association et du Conseil de développement Erdre & Gesvres. La CIAPH a un rôle consultatif et est un espace d'échanges, d'information et de veille sur lequel les communes peuvent compter. En 2010, elle a poursuivi son travail auprès des communes pour l'élaboration de diagnostic détaillé sur l'accessibilité de la voirie et des espaces publics. La Commission a également engagé une réflexion sur la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

L'Association des Agriculteurs d'Erdre & Gesvres

Composée d'agriculteurs du territoire, l'association est devenue un interlocuteur privilégié de la Communauté de Communes dans la définition et la mise en place des projets agricoles. Elle travaille en lien direct avec les élus pour apporter une vision de terrain et permettre l'ajustement des actions mises en place pour le développement de l'agriculture. En 2010, l'association des agriculteurs d'Erdre & Gesvres a travaillé étroitement avec la Communauté de Communes en particulier sur la protection des espaces agro-naturels et le développement de filières courtes pour l'alimentation et l'énergie. Ses actions vont se poursuivre en 2011 avec deux projets majeurs :

- une étude sur un approvisionnement agricole local des structures de restauration collective
- une réflexion sur la mise en place d'une filière bois énergie.

Les réunions publiques

Les réunions publiques sont des étapes essentielles pour contribuer à une large participation des citoyens dans les projets engagés par la Communauté de Communes. Un lien direct et interactif avec les habitants pour qu'ils puissent contribuer et participer à la vie du territoire.

En 2010, le Document d'Orientations Générales du Schéma de secteur d'Erdre & Gesvres a été présenté en réunion publique. En 2011, la Communauté de Communes va continuer à laisser une large place au débat public et à la concertation de tous les citoyens d'Erdre & Gesvres.





L'année 2010 restera comme la première année de travail sur l'Agenda 21 et de la mobilisation autour du développement durable. S'affirmer comme un acteur du développement durable sur le territoire d'Erdre & Gesvres, c'est ce que doit permettre la co-construction de l'Agenda 21 lancé par la Communauté de Communes et le Conseil de développement Erdre & Gesvres pour promouvoir un développement économique profitant à tous, le respect de l'environnement et le développement du lien social et de la solidarité.

UNE PREMIÈRE ÉTAPE, PARLER LE MÊME LANGAGE

La première étape a été la proposition de formations de sensibilisation au développement durable et aux démarches d'Agenda 21. Conçues en collaboration avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et animées par un consultant mis à disposition, ces formations ont été ouvertes à des publics variés ce qui a fait la richesse des échanges. Au total, ce sont 174 personnes, élus et agents municipaux et intercommunaux et membres du Conseil de développement, qui ont suivi cette formation.

2010, ÉCHANGES ET RÉFLEXIONS SUR LES PRATIQUES DES COLLECTIVITÉS

Avant de donner des conseils et des orientations, il faut d'abord pouvoir faire le point sur nos propres modes de fonctionnement. Les élus d'Erdre & Gesvres ont mené, dans chaque commission thématique, un premier travail d'audit de leur fonctionnement et des politiques publiques engagées. L'ensemble des commissions a abordé ce sujet et précisé les enjeux internes de l'Agenda 21 appliqués à leur compétence. Ce travail a été accompagné par un consultant et restitué à la mi-décembre.

De leur côté, les agents de la Communauté de Communes ont également travaillé sur la démarche Agenda 21 interne. Sur la base du volontariat, 30 agents communautaires ont débattu au sein de groupes de travail thématiques sur les locaux, les achats, les déchets, les relations humaines et les déplacements. Un document de contribution des agents à la réflexion des élus a ainsi été transmis à ces derniers au mois de novembre 2010.

LA CONCERTATION, UN OUTIL INDISPENSABLE POUR LA CONSTRUCTION DE L'AGENDA 21

Fin 2010, la Communauté de Communes a sollicité un groupe d'étudiants de Sciences Com, école de communication basée sur Nantes, pour mener une enquête-habitants au tout début de l'année 2011. Cela permettra de recenser leurs attentes en matière de développement durable, leurs motivations à agir ainsi que leurs souhaits vis-à-vis des politiques publiques menées par les collectivités. La confrontation de l'ensemble de ces éléments fournira un matériau précieux à la poursuite de la démarche Agenda 21 qui fonctionnera à plein régime en 2011.

LA PREMIÈRE SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ERDRE & GESVRES

La Communauté de Communes a également piloté et mis en musique, en avril 2010, la première « Semaine du Développement Durable » en Erdre & Gesvres. Sur la base d'un appel à projets, ce sont ainsi 27 manifestations qui ont été portées par des acteurs associatifs pour moitié, et des collectivités pour l'autre. Des conférences-débat, films documentaires, visites et portes ouvertes, expositions, ont ainsi permis de découvrir concrètement différentes facettes du développement durable : la préservation de l'environnement, les préoccupations sociales, économiques ou encore énergétiques. Ces manifestations ont eu lieu sur 7 communes du territoire ; la Communauté de Communes a enfin porté une journée de clôture autour du thème du jardin à l'Écomusée rural du pays nantais à Vigneux-de-Bretagne avec la participation active de nombreux partenaires dont l'Association de l'Écomusée, la Ligue de Protection des Oiseaux, Compostri, ...



Un territoire en action

Lancée en février 2003, la démarche Projet de Territoire visait à écrire le socle de direction de l'action publique locale suite au regroupement intercommunal opéré début 2002.

La stratégie de développement de territoire s'articule autour de 3 axes majeurs :

AXE 1 Aller vers une occupation de l'espace maîtrisée et assurer la mise en valeur du cadre de vie en travaillant sur :

- L'aménagement de l'espace
- L'eau et les milieux aquatiques
- La gestion de nos déchets

AXE 2 Favoriser un rééquilibrage actifs-emplois en structurant l'offre économique en :

- Assurant le développement économique
- Soutenant la dynamique de l'emploi
- Le Tourisme

AXE 3 Aller vers un équilibre dans la croissance démographique et l'offre de services dans le secteur :

- De l'habitat - Logement
- Social avec le Centre Local d'Information et de Coordination
- De l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Des transport et de la mobilité
- De l'action culturelle
- Sportif
- De mutualisation de services entre les 13 collectivités (CEG et communes)

L'action communautaire en 2010, qui s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre du Projet de Territoire, est analysée au regard de ces 3 objectifs.



Nous connaissons une forte croissance démographique qui se traduit par une pression urbaine très importante. Notre défi est d'anticiper ces évolutions en maîtrisant l'occupation de nos espaces dans le souci de préserver notre environnement et la qualité de vie de nos habitants. Un défi d'autant plus important que notre territoire va connaître des évolutions majeures dans les prochaines années.

ARRÊT DU SCHEMA DE SECTEUR ET PLACE À LA CONCERTATION

En 2010, le DOG (Document d'Orientations Générales) a été finalisé et présenté en réunion publique. Il s'agit de la dernière pièce réglementaire du document Schéma de secteur qui va accompagner les communes dans la construction ou l'adaptation de leur Plan Local d'Urbanisme. L'élaboration du DOG vient clôturer le document Schéma de secteur qui a été arrêté par le Conseil Communautaire en novembre 2010. Cette ultime étape marque le début de la concertation avec les partenaires institutionnels, les acteurs locaux et les habitants. Une enquête publique sera réalisée sur le mois d'avril 2011. Les conclusions de cette enquête publique seront consignées dans un rapport rédigé par un commissaire enquêteur puis remises à la Communauté de Communes pour être prises en compte dans le document final du Schéma de secteur. Une fois le document achevé, le projet sera définitivement approuvé par la Communauté de Communes à l'été 2011 pour être transcrit ensuite dans les Plans Locaux d'Urbanisme des communes.



L'AMÉNAGEMENT DES PÔLES STRUCTURANTS D'ERDRE & GESVRES

En 2010, les études concernant l'aménagement urbain des pôles structurants ont pris une dimension plus opérationnelle. Les études de programmation des futurs aménagements sur les deux pôles structurants d'Erdre & Gesvres, Nort-sur-Erdre et Treillières/Grandchamp-des-Fontaines (Belle Étoile) ont été présentées au public en février et mars. En septembre 2010, un groupement de commande a été mis en place entre la Communauté de Communes, les communes de Treillières, de Grandchamp-des-Fontaines et de Nort-sur-Erdre. Il a pour objet de permettre une réflexion commune entre les deux pôles structurants et la Communauté de Communes afin de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre qui aura pour missions la conception urbaine des projets et leur suivi, l'accompagnement des opérations de constructions, une assistance pour la mise en place des actions, des outils et des procédures et la maîtrise d'œuvre des aménagements des espaces publics. En 2011, un maître d'œuvre sera choisi pour assurer ces différentes missions et le suivi des aménagements.



UNE NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE SUR ERDRE & GESVRES

En 2010, les orientations et les enjeux de la politique agricole d'Erdre & Gesvres ont été redéfinis avec les représentants du monde agricole, la Communauté de Communes et les partenaires institutionnels. De nouveaux projets ont été engagés pour conforter un modèle agricole dynamique, durable, équilibré et de proximité. 2010 a été consacré au lien social, avec une volonté de développer une plus grande proximité entre le monde agricole et les habitants. Plusieurs opérations de communication ont été mises en place pour développer la vente directe et les circuits courts sur le territoire. Grâce à une mobilisation des agriculteurs, des structures de restauration collective et des partenaires institutionnels et associatifs, la Communauté de Communes a travaillé à la préparation d'une expérience unique pour l'année 2011 : approvisionner, le temps d'un repas, les structures de restauration collective volontaires en produits locaux. D'autres projets ont été amorcés en 2010 avec notamment la préservation et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels en collaboration avec le Conseil général et la Chambre d'agriculture. La Communauté de Communes et la Chambre d'agriculture ont poursuivi leur collaboration visant à conforter notre politique agricole suivant ces nouveaux enjeux.



UNE FILIÈRE BOIS ÉNERGIE SUR LE TERRITOIRE D'ERDRE & GESVRES

Une première étude a été lancée en 2010 afin d'identifier le potentiel de la principale biomasse présente sur le territoire : le bois. Cette étude avait pour objet de mesurer la ressource en bois et d'engager une réflexion sur la mise en place d'une filière bois énergie sur le territoire. Cette étude a livré ces résultats en octobre 2010 et vient confirmer un potentiel de production annuelle de plus de 10 000 tonnes en assurant une rotation de 15 ans entre chaque découpe de haies. Ce premier diagnostic permet de passer à la seconde étape, qui sera mise en œuvre en 2011, sur la faisabilité d'une filière pour exploiter, transformer et mesurer les utilisations de cette ressource en bois du territoire. L'équipement aquatique de Nort-sur-Erdre devrait être le premier équipement structurant du territoire à bénéficier de cette énergie locale.



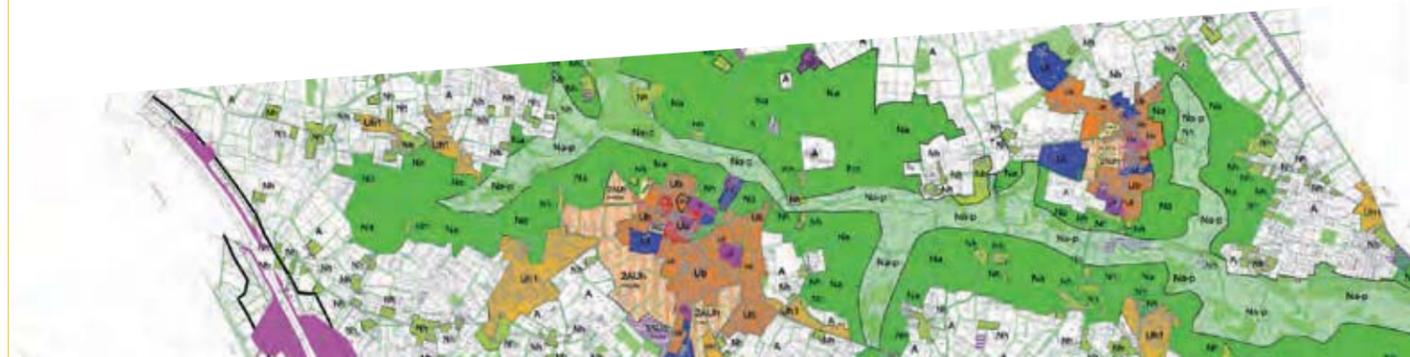
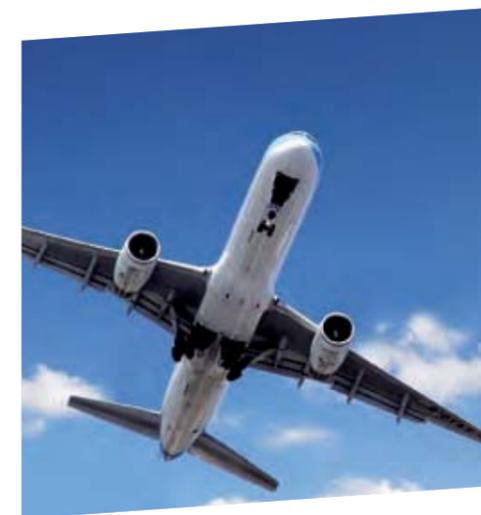
MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE FONCIER POUR UNE VISION PRÉCISE DE NOTRE TERRITOIRE

Maîtriser l'occupation des espaces implique une vision globale de notre territoire et une connaissance précise de ses évolutions. La mise en place de l'observatoire foncier est un outil stratégique d'aide à la décision. Il permet d'orienter les actions de la Communauté de Communes et des communes en regroupant des informations en matière de développement urbain, de protection des espaces agricoles et naturels, de construction de logements... Il permet de suivre les tendances et les évolutions afin d'anticiper et d'ajuster les politiques d'aménagement intercommunales et communales. En parallèle de la mise en place de cet outil, le Système d'Information Géographique Géo Erdre & Gesvres s'est enrichi de nouvelles données cartographiques avec l'intégration du Plan Local d'Urbanisme de chaque commune, les itinéraires de mise en accessibilité des voiries et espaces publics, les informations du recensement et les projets d'aménagement. Les formations des élus et agents intercommunaux et communaux se sont poursuivies pour se familiariser à ces outils et les utiliser au quotidien.



L'AÉROPORT, UNE OPPOSITION RÉAFFIRMÉE

L'année 2010 a été riche en rebondissements avec tout d'abord la signature en catimini d'un accord de financement du projet aéroport et de sa desserte terrestre signé entre Dominique Bussereau, alors secrétaire d'État au transport, Nantes-Métropole, le Département de la Loire-Atlantique, la Région des Pays de la Loire et la Région Bretagne. La Communauté de Communes a réagi dans une lettre ouverte adressée au secrétaire d'État regrettant, en tant que territoire fortement impacté, le manque de transparence et de concertation sur le contenu de cet accord, et en particulier concernant la desserte terrestre (tram-train). En fin d'année 2010, le contrat de concession du nouvel aéroport de Nantes a été signé avec la société concessionnaire « Aéroports du Grand Ouest », qui associe Vinci Concessions, la CCI de Nantes et la société ETPO (Entreprises de Travaux Publics de l'Ouest). La Communauté de Communes poursuit le dialogue et a intégré les instances de suivi opérationnel en tant que futur territoire d'accueil. Une vigilance sera de mise dans la détermination des scénarii possibles pour qu'ils soient en conformité avec le Schéma de secteur d'Erdre & Gesvres et que tous les impacts du projet pour le territoire soient enfin réellement appréhendés.





Partir à la reconquête de la qualité de l'eau sur le territoire, voilà l'objectif que s'est lancée la Communauté de Communes. L'avenir de notre territoire et l'amélioration de notre cadre de vie passent par la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Ces espaces naturels, nécessaires à notre développement, hier menacés et qui doivent être aujourd'hui protégés et intégrés dans nos politiques d'aménagement.

LANCEMENT DES INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU

Préservation de la biodiversité, diminution des risques d'inondations, amélioration de la qualité des eaux, enjeux touristiques et économiques, les cours d'eau et les zones humides jouent un rôle majeur dans la qualité de l'environnement et du cadre de vie. L'inventaire de zones humides et des cours d'eau va permettre d'avoir une connaissance précise de ces milieux, seul moyen pour garantir leur protection et en assurer une bonne gestion. L'action est coordonnée par la Communauté de Communes qui accompagne chaque commune dans la réalisation de son inventaire. Des groupes de travail locaux composés d'élus, de représentants associatifs, d'agriculteurs ont été mis en place pour accompagner la démarche des inventaires et définir, de manière concertée, les espaces naturels à protéger. Deux visites de terrain sont programmées dans chaque commune. Les premières visites ont eu lieu sur l'été et l'hiver 2010, elles se poursuivront en 2011. La restitution finale des inventaires est attendue fin 2011.



UN ENGAGEMENT POUR LE ZÉRO PHYTO

Comme 8 communes d'Erdre & Gesvres, la Communauté de Communes s'est engagée en 2010 à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts en signant la charte « Vers le zéro phyto sur le bassin versant de l'Erdre » élaborée en partenariat avec l'EDENN (Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle) et la CREPEPP (Cellule Régionale d'Etude de la Pollution des Eaux par les Produits Phytosanitaires). En 2011, la Communauté de Communes n'utilisera plus de pesticides sur les espaces publics dont elle a la charge (parcs d'activités, déchèteries, aires d'accueil des gens du voyage, bâtiments intercommunaux). Un engagement fort de la collectivité qui a également pour objectifs de sensibiliser les habitants aux impacts environnementaux des produits phytosanitaires et de promouvoir de nouvelles pratiques de désherbage.



LE PROGRAMME D'ACTIONS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

Lutte contre les espèces invasives, curage ponctuel des cours d'eau, amélioration de la circulation des poissons, restauration et entretien des berges, différentes actions qui font partie d'un programme de 5 ans sur les milieux aquatiques du bassin versant des marais de l'Erdre. Ces actions sont portées par plusieurs maîtres d'ouvrages qui agissent de concert pour la protection, l'aménagement et la gestion des espaces naturels de l'Erdre : la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres, Nantes Métropole, Ligné, Le Cellier, la Fédération de pêche 44 et l'Association Syndicale des Plaines de Mazerolles. Depuis 2007, un travail de préparation a été nécessaire pour coordonner et rendre opérationnel ce plan d'actions qui sera déployé sur la période 2010-2015. Une des premières concrétisations de ce programme a été l'arrachage de la jussie sur l'Erdre en collaboration avec l'EDENN.



LANCEMENT DES CONTRÔLES PÉRIODIQUES DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

La reconquête de la qualité de l'eau ne passe pas uniquement par la restauration des milieux aquatiques. La politique d'assainissement y joue également un rôle important. La Communauté de Communes a intégré cet enjeu à ses actions, en assurant les missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif au travers du Service Public d'Assainissement Non Collectif d'Erdre & Gesvres (SPANC). Le SPANC met en application la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, avec le contrôle des installations neuves, et depuis le 1er janvier 2010, des dispositifs d'assainissement non collectifs existants. Les dispositifs existants, au nombre de 10 000 sur le territoire, sont contrôlés tous les 5 ans par les agents du SPANC et un prestataire de service. Ce nouveau mode de fonctionnement, mis en place dès le début d'année 2010, permet de veiller à la qualité du service et de conserver un contact direct avec les habitants. En effet, le SPANC délivre des conseils sur l'utilisation et l'entretien des dispositifs d'assainissement et l'accompagnement des usagers dans leurs projets de réhabilitation. Sur l'année, 1 444 contrôles d'assainissement ont été réalisés sur le territoire.



DES AIDES POUR LA RÉHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Pour un traitement optimal des eaux usées, les dispositifs d'assainissement non collectif doivent être entretenus voire réhabilités. La mise en œuvre de ces travaux peut toutefois représenter un coût important pour les habitants. La Communauté de Communes, en collaboration avec le Conseil général de Loire-Atlantique, a mis en place un dispositif d'aide financière pour ces travaux de réhabilitation. Une aide soumise à différents critères qui peut prendre charge jusqu'à 20% du montant des travaux. Ces investissements sont une nécessité pour limiter la pollution des sols et des nappes phréatiques.

Chaque année, le SPANC édite un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif. Ce document est consultable et en téléchargement sur le www.cceg.fr rubrique environnement, assainissement non collectif

L'assainissement non collectif en chiffres

ANNÉE 2010	Régie	Prestataire
Contrôles sur les installations existantes	390	518
Contrôles sur les installations neuves et réhabilitées	536	



L'évolution de notre population et de nos modes de consommation a un impact sur la quantité de déchets que nous produisons. Leur gestion et leur traitement ont des incidences financières et environnementales importantes. La réduction des déchets et le développement du recyclage sont donc au cœur de notre politique déchets avec en ligne de mire : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ou qu'on peut réutiliser.

NOS DÉCHETS ÉVOLUENT, NOTRE POLITIQUE AUSSI

Le Conseil de Communauté a validé en fin d'année 2010 les grandes lignes de la future politique déchets de la Communauté de Communes. Elle a été élaborée de façon à répondre aux enjeux environnementaux et financiers qui se posent face à l'augmentation régulière des déchets et aux perspectives de développement démographique. C'est une nouvelle manière de traiter et de gérer les déchets qui va être mise en œuvre sur Erdre & Gesvres, centrée sur la responsabilisation de la Communauté de Communes, qui en assure la collecte, mais aussi celle de tous les habitants qui auront la possibilité de devenir acteurs de la préservation de l'environnement par une gestion affinée de leurs déchets :

- La collecte des emballages en porte à porte : ils seront collectés dans des sacs jaunes à partir de janvier 2012. Cette collecte vise à faciliter les habitudes de tri que certains habitants ont déjà prises et inviter ceux qui n'ont pas encore franchi le pas à le faire.
- Le passage à une nouvelle facturation : en 2013, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sera remplacée par une redevance calculée en fonction du nombre de fois où le bac à ordures ménagères sera présenté et collecté. Chaque habitant aura donc la possibilité d'agir sur sa facture en réduisant sa production de déchets et en accentuant le tri. Afin de se préparer à ce changement, chaque foyer sera équipé d'un bac doté d'une puce électronique fin 2011 et recevra une simulation de facture en 2012 pour une mise œuvre de la redevance en 2013.



LE NOUVEAU RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES D'ERDRE & GESVRES

En 2010, le Conseil Communautaire a validé les nouvelles dispositions à mettre en place pour améliorer et moderniser le réseau des déchèteries d'Erdre & Gesvres. Aujourd'hui, neuf déchèteries sont implantées sur le territoire. Demain, le réseau de déchèteries d'Erdre & Gesvres en comptera six, plus une envisagée à Saint-Mars-du-Désert, dans l'optique où une collaboration avec la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis ne serait pas possible. Avec cette nouvelle desserte, la quasi totalité des habitants sera située à 10 km maximum d'une déchèterie d'Erdre & Gesvres ou d'une collectivité limitrophe, garantissant ainsi un service de proximité. Cette réorganisation s'accompagnera de plus grandes amplitudes horaires. Ce nouveau réseau va permettre d'amorcer un programme de modernisation et améliorer le service pour les usagers : mise aux normes, renforcement de la sécurité, circulation facilitée...

En parallèle, de nouvelles actions vont être menées pour faire des déchèteries de véritables outils pour la préservation de notre environnement. Les possibilités de tri seront augmentées et de nouvelles filières créées afin de développer la valorisation et le recyclage des déchets entreposés en déchèteries. La mise en place de ce nouveau réseau se fera progressivement avec un programme d'actions qui sera déployé dès l'année 2011.



LANCEMENT D'UN PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Erdre & Gesvres et les quatre autres Communautés de Communes du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA), qui gère le traitement, le tri et la valorisation des déchets, de la collecte sélective et des déchèteries, se sont engagées dans un Programme Local de Prévention des Déchets. Ce programme, issu du Grenelle de l'Environnement, vise à réduire de 7% le flux d'ordures ménagères et déchets assimilés et leur nocivité d'ici 2015. L'opération foyer témoin, lancée en fin d'année 2010, est la première opération de ce programme : une expérience grandeur nature de 3 mois où une dizaine de foyers d'Erdre & Gesvres testent des gestes simples au quotidien pour réduire leur production de déchets. D'autres actions de ce type vont se développer sur le territoire pour sensibiliser les habitants et agir en faveur de la réduction du poids de nos déchets et contribuer à leur valorisation.

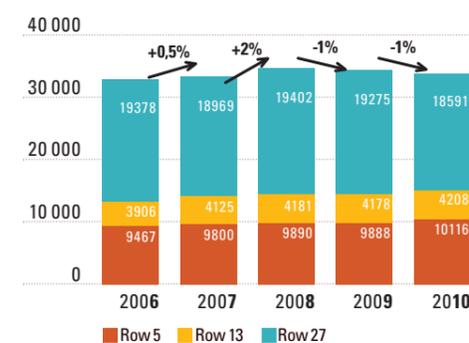


L'ENVIRONNEMENT À L'ÉCOLE

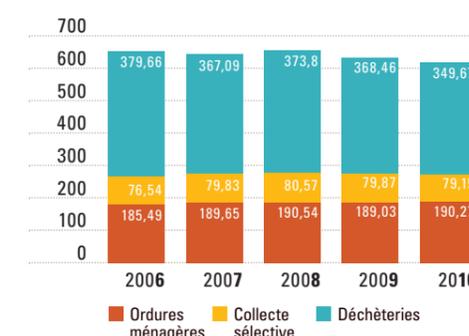
Des maths, de l'histoire, du français... et de l'environnement. En septembre 2010, la Communauté de Communes, en collaboration avec l'inspection académique et l'inspection diocésaine, a lancé un nouveau programme d'éducation à l'environnement. L'arbre et la haie, le compostage, les déchets, l'eau, le jardin, autant de thèmes qui sont abordés au travers de visites sur des sites naturels, des interventions en classe ou des expérimentations animées par des associations, des spécialistes de l'éducation à l'environnement vers un développement durable. Ce programme a débuté dès le mois de janvier 2011 et est suivi par les élèves de 24 classes d'Erdre & Gesvres de 14 écoles participantes.



Évolution globale des tonnages de déchets ménagers



Production par habitant (pop DGF) kg/hab/an



Chaque année, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est élaboré. Ce document est consultable et en téléchargement sur le www.cceg.fr rubrique environnement, gestion des déchets





Renforcer l'attractivité du territoire d'Erdre & Gesvres et stimuler la création d'entreprise sont les deux défis que nous nous lançons pour dynamiser l'activité économique d'Erdre & Gesvres, qui reste un des moteurs de son développement. Des projets tournés vers un avenir économique durable au service des habitants et des entreprises. Équilibre économique et commercial, environnement, actif/emploi, des enjeux qui ont été au cœur des projets menés en 2010.

DÉMARRAGE DES TRAVAUX SUR LE PARC D'ACTIVITÉS ERETTE-GRAND'HAIE

C'est un des plus importants chantiers mené depuis la création de la Communauté de Communes. L'extension du parc d'activités Erette-Grand'Haie a été étudiée de manière à répondre aux attentes des entreprises et de leur projet tout en alliant respect de l'environnement et aménagement équilibré et durable du territoire. La superficie du parc va être, à terme, multipliée par 4 avec une première tranche de 25 hectares de nouveaux espaces pour les entreprises. La surface totale représentera plus de 200 hectares. De sa conception aux travaux, le projet a été élaboré de façon à s'intégrer dans le cadre naturel et rural d'Erdre & Gesvres avec, par exemple, des espaces paysagers qui représenteront 35% de la surface du parc. Les aménagements ont été conçus pour proposer des alternatives sur le plan des transports avec des cheminements piétons et cyclistes, une aire de covoiturage et une zone de stationnement poids lourds. Enfin, la préservation de l'environnement a été au centre des préoccupations sur le chantier et dans le choix des équipements. Aucun déblai lié aux travaux n'est sorti du parc d'activités. Ils ont été réutilisés pour créer des remblais paysagers aux abords du parc. Ce choix se concrétise par zéro camion sur les routes pour évacuer les terres. Avec cette extension et ses aménagements, le parc d'activités Erette-Grand'Haie, stratégique pour Erdre & Gesvres, devient un des espaces économiques les plus importants du département. La Communauté de Communes se dote d'un outil moderne, capable d'accueillir tous types d'entreprises, industrielles ou tertiaires, génératrices d'emplois, et de dynamisme économique. Le commerce grand public est exclu des activités de ce parc.

CRÉATION, EXTENSION ET AMÉNAGEMENT DES PARCS D'ACTIVITÉS

Renforcer l'attractivité économique du territoire c'est l'équiper d'espaces performants pouvant accueillir tous types d'entreprises en garantissant un équilibre économique sur le territoire. C'est pourquoi, plusieurs études de faisabilité ont été menées pour de nouveaux parcs d'activités, à Grandchamp-des-Fontaines (Bellevue) et à Les Touches où les travaux de La Belle commenceront début 2012. Ces études concernent également l'extension de 4 parcs d'activités à Nort-sur-Erdre (la Pancarte III), Sucé-sur-Erdre (la Baumondière), Saint-Mars-du-Désert (la Haut Noé) et Vigneux-de-Bretagne (la Biliais Deniaud). Enfin, renforcer le tissu économique du territoire c'est aussi proposer et améliorer les aménagements des parcs d'activités existants pour répondre aux besoins des entreprises. Plusieurs chantiers ont été engagés et livrés en 2010 avec des travaux d'entretien des voiries et des aménagements liés à la sécurité et à la circulation au sein de ces espaces économiques.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉCONOMIE

La Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres compte au 1er janvier 2010, 8 545 emplois salariés privés (relevant du régime Assedic). Depuis 2000, ce nombre d'emplois a considérablement augmenté + 55%, entraînant la création de plus de 3 000 emplois. Une évolution d'autant plus marquante qu'elle est plus de deux fois supérieure à celle observée sur l'ensemble du territoire départemental durant la même période.

Une augmentation qui concerne toutes les activités et en particulier les effectifs salariés du secteur des services qui ont progressé de 88% de 2000 à 2010, soit un solde net de 1659 emplois.

Le commerce occupe pour sa part une place importante et fournit un emploi sur cinq (emplois salariés privés).



RENFORCER ET ORGANISER LA DYNAMIQUE COMMERCIALE SUR LE TERRITOIRE

Début 2010, les 12 maires d'Erdre & Gesvres ont signé la Charte d'Orientation Commerciale élaborée par la Communauté de Communes, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Le premier objectif de cette charte est d'organiser et de maîtriser le développement des commerces au sein des bourgs afin qu'ils répondent au mieux aux attentes des habitants et aux évolutions de notre territoire. Elle permet également de garantir un équilibre et une complémentarité de l'offre commerciale entre les communes d'Erdre & Gesvres et les communes limitrophes dans un souci de préservation de l'environnement. Un équilibre qui s'inscrit en adéquation avec les dispositions du Schéma de secteur d'Erdre & Gesvres qui fixe, pour les 15-20 ans à venir, les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire (transport, habitat, environnement...). Concrètement, la charte est une boîte à outils mise à la disposition des communes afin qu'elles puissent structurer et organiser l'implantation des commerces de proximité (méthodes diagnostic, propositions rédactionnelles pour les Plans Locaux d'Urbanisme...)

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Soutenir la création et la reprise d'entreprises c'est dynamiser et développer l'économie locale. La Communauté de Communes s'attache à accompagner les porteurs de projets à travers deux outils :

L'Hôtel d'entreprises, au 31 décembre 2010, 12 bureaux sur les 14 disponibles étaient occupés par de jeunes créateurs. 1 atelier sur les 4 mis à disposition était occupé avec 3 réservations pour le 1er janvier 2011. L'Hôtel d'entreprises répond donc à un réel besoin. Des études ont été lancées et vont se poursuivre en 2011 pour développer cet espace en créant un village d'entreprises.

Erdre & Gesvres Initiative, comité local de prêt de Pays de Châteaubriant Initiative, développe également des actions en direction des créateurs d'entreprises :

- Les Ateliers de la création, un carrefour d'informations où 80 futurs créateurs ont pu rencontrer et être conseillés par des professionnels.
- La poursuite du dispositif de parrainage des créateurs d'entreprises par 15 chefs d'entreprise expérimentés
- Prêt d'honneur accordé à 37 projets d'entreprises d'un montant moyen de 5 500 €
- Plus de 80 porteurs de projet ont été reçu pour un accompagnement personnalisé.

L'ANIMATION ÉCONOMIQUE AU PLUS PRÈS DES ENTREPRISES

En matière d'animation économique, la Communauté de Communes s'attache à développer un véritable réseau d'entreprises sur son territoire. En 2010, un comité de pilotage Animation économique a été créé pour mettre en place des actions au plus près des préoccupations des entreprises :

- Opération "C'est fabriqué près de vous" : du 15 au 30 octobre, une quinzaine d'entreprises ont ouvert leurs portes aux habitants d'Erdre & Gesvres pour leur faire découvrir leur savoir-faire. Une opération suivie par près de 320 visiteurs.
- Réunion d'information sur la transmission ou la création d'entreprises.
- Conférence : « Comment relever le défi de l'efficacité énergétique et répondre aux nouvelles attentes du marché ? »
- Rencontre entreprises et élus à Nort-sur-Erdre.





Le développement économique d'Erdre & Gesvres doit être un vecteur pour l'insertion professionnelle et l'emploi sur le territoire. Le service emploi a pour mission de tisser et d'entretenir des liens avec le monde de l'entreprise et celui de l'emploi. Des offres sont ainsi collectées et proposées aux personnes à la recherche d'un emploi. C'est en agissant et en développant les synergies avec tous les acteurs œuvrant pour l'emploi, la formation et l'insertion que nous arriverons à l'objectif du projet de territoire : favoriser un rééquilibrage actifs-emplois sur Erdre & Gesvres.

PRIVILÉGIER UN RAPPORT DIRECT AVEC LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Pour accompagner et favoriser le retour à l'emploi, la Communauté de Communes a opté pour un service Emploi au plus près du public. Celui-ci combine son activité avec celle de la Mission Locale Nord Atlantique qui reçoit les 16-25 ans sortis du système scolaire. Avec ses deux antennes sur le territoire, la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Erdre & Gesvres est un service de proximité centré sur le suivi personnalisé, l'accompagnement, l'écoute et le conseil. En 2010, les relations avec les 1 678 inscrits de la Maison de l'Emploi d'Erdre & Gesvres ont représenté plus de 5 300 contacts, la plupart par entretiens individualisés (2 237) et téléphoniques (1 613).

UN LIEN ENTRE LES ENTREPRISES ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Créer des passerelles entre le monde de l'entreprise et celui de l'emploi est l'une de principales missions de la Maison de l'Emploi d'Erdre & Gesvres. Pour renforcer ces liens, elle met à disposition des entreprises un service d'aide au recrutement. Pour une offre d'emploi recueillie, après une diffusion aux partenaires et notamment le Pôle Emploi, une présélection de candidats est effectuée pour l'entreprise afin qu'elle dispose de profils en adéquation avec les missions du poste. En 2010, 3 128 candidatures ont été traitées en présélection. En parallèle, 363 offres ont été collectées, traitées et proposées aux personnes à la recherche d'un emploi. Des offres ont concerné 566 postes de travail au total.

UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC PÔLE EMPLOI

En 2010, une nouvelle convention a été signée avec Pôle Emploi pour renforcer la proximité avec les demandeurs d'emploi et les entreprises d'Erdre & Gesvres et préciser le rôle des deux structures pour atteindre cet objectif. Elle vient notamment renforcer les missions de conseils, d'informations et de suivis personnalisés menées par la Maison de l'Emploi d'Erdre & Gesvres et son rôle de mise en relation du public et des entreprises pour le développement de l'emploi sur le territoire.

DÉPLOIEMENT DU PLAN D'ACTIONS 2010 POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

Au-delà de ces missions d'accueil et d'information, la Maison de l'Emploi et de la Formation élabore et met en œuvre un plan d'actions à destination des entreprises et des personnes à la recherche d'un emploi ou d'une formation. En 2010, quatre thèmes ont été développés :

- L'emploi chez les jeunes, avec le séjour job d'été et l'opération Emploi saisonnier,
- L'accès aux dispositifs de formation professionnelle, avec des réunions d'information sur le Congé Individuel de Formation, le Droit Individuel à la Formation et la Validation des Acquis par l'Expérience.
- L'information sur le Chèque Emploi Service Universel pour généraliser son utilisation par les particuliers et stimuler l'emploi.
- Rompre l'isolement et travailler ses recherches d'emploi en équipe à travers le Club des chercheurs d'emploi.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'EMPLOI EN 2010

1 678 personnes inscrites à la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Erdre & Gesvres en 2010

En 2010, 363 offres ont été collectées et proposées aux personnes à la recherche d'un emploi. Une augmentation de 9% par rapport à 2009 qui vient stopper une baisse régulière du nombre d'offres depuis 2007.

Sur l'année 2010 plus de 5 300 contacts ont été pris avec les personnes à la recherche d'un emploi dont 42% par entretiens individualisés et 30% par entretiens téléphoniques.

Les moins de 26 ans représentent 41% des inscrits de la Maison de l'Emploi et de la Formation. Les plus de 50 ans représentent quant à eux 16% des inscrits.

En 2010, 30% des offres collectées concernaient les services à la personne et à la collectivité. L'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs et l'animation restent des secteurs porteurs avec 16% des offres suivies de près par le commerce, la vente et la grande distribution qui représentaient 10% des offres.



NOUVELLE MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION EN CONSTRUCTION À NORT-SUR-ERDRE

Aujourd'hui la Maison de l'Emploi et de la Formation s'organise en deux sites de proximité situés à Grandchamp-des-Fontaines et à Nort-sur-Erdre. Fin 2009, le premier coup de pelle était donné pour la construction d'une nouvelle Maison de l'Emploi et de la Formation à Nort-sur-Erdre qui viendra remplacer une structure vieillissante et obsolète. Suite à certains travaux défectueux, des expertises ont été engagées reportant la livraison prévue fin 2011 au début de l'année 2012.

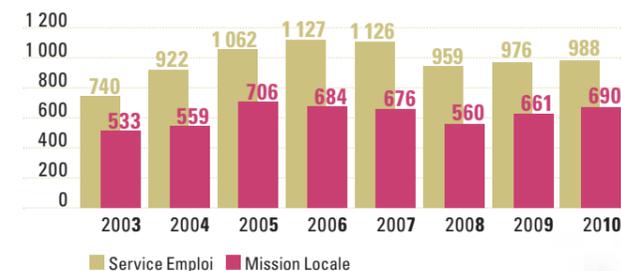
POUR UNE ACTION COORDONNÉE EN FAVEUR DE L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'INSERTION

La Maison de l'Emploi a pour objectif d'être une porte d'entrée qui oriente et met en relation tous les publics avec les structures de formation, d'emploi et d'insertion en fonction de leurs besoins. L'année 2010 a donc été consacrée au développement des coopérations à travers notamment un partenariat avec l'association Polyglotte pour les projets de formation et un soutien financier total de 157 000 € apporté aux chantiers d'insertion, aux associations intermédiaires et à la Mission Locale Nord Atlantique. Des partenariats vont se développer en 2011, notamment avec le Service Public de l'Emploi Local qui coordonne les acteurs de l'emploi et l'insertion sur le secteur.

SE FAMILIARISER AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

La Cyberbase emploi installée à Grandchamp-des-Fontaines et bientôt dans les nouveaux locaux à Nort-sur-Erdre permet de se familiariser avec l'outil informatique et les nouvelles technologies pour les recherches d'emploi mais aussi la conception des dossiers de candidature (curriculum vitae, lettre de motivation, book...). Un espace de plus en plus fréquenté, avec 181 inscrits et 54 ateliers qui ont affiché complet tout au long de l'année 2010.

Évolution des effectifs reçus par la Maison de l'Emploi et la Mission Locale

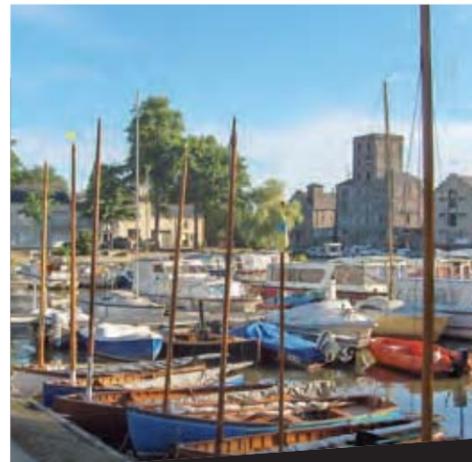




Assurer la promotion du patrimoine naturel, culturel et historique d'Erdre & Gesvres et développer l'offre touristique sur le territoire pour en faire une destination touristique, c'est tout l'enjeu de la stratégie et du plan d'action mené par la Communauté de Communes, et depuis fin 2009, par l'Office de tourisme intercommunal. Aujourd'hui et grâce à la mobilisation de tous les acteurs locaux, l'activité touristique est en mouvement et contribue au dynamisme et à la mise en valeur de notre territoire.

LA CONFIRMATION D'UN NOUVEAU PAYS TOURISTIQUE EN LOIRE-ATLANTIQUE

Afin de favoriser l'émergence d'un secteur d'activité considéré comme porteur de développement local et générateur d'activités économiques pour les territoires, la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres et de la Région de Blain se sont réunies à plusieurs reprises afin de travailler ensemble dans le but de faire émerger un pôle touristique à l'échelle des deux intercommunalités. En 2010, les deux offices de tourisme Erdre & Gesvres et de la Région de Blain ont signé un contrat par lequel les deux structures s'engagent à travailler ensemble pour le développement touristique de ce nouveau pôle en mettant en place des actions communes.



En 2010, les offices de tourisme ont accueilli près de 13000 visiteurs, signe du potentiel touristique et de l'attrait du territoire d'Erdre & Gesvres.



L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE EN MOUVEMENT SUR ERDRE & GESVRES ET AILLEURS...

- Participation au Salon du Tourisme à Nantes,
- Organisation des sorties nature en collaboration avec le Pays d'Ancenis et de Châteaubriant.
- Avec le Conseil général, organisation de la randonnée Ouest France en juin
- Réalisation d'une exposition sur l'épopée du Canal de Nantes à Brest jusqu'à aujourd'hui
- Mise en place des Estivales du Canal du 19 juin au 19 septembre
- Promotion des Journées du Patrimoine en septembre
- Valorisation des associations de patrimoine sur Erdre & Gesvres (création de pages sur le site www.cceg.fr pour promouvoir leurs ouvrages)
- Promotion des sentiers de randonnée : 29 000 fiches téléchargées sur le site Internet
- Relance du travail d'amélioration des sentiers et de leur inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées)
- Choix d'un cabinet spécialisé en communication pour travailler sur le nom de Pays et sur la charte graphique
- Événements :
 - "À Dimanche au Canal", pique-nique géant sur le site de Bout de Bois,
 - Participation à la mise en place des RDV de l'Erdre sur le territoire d'Erdre & Gesvres en Août 2010
 - Exposition des œuvres d'artistes peintres durant l'été au sein des bureaux de l'Office de Tourisme





En 2006, la Communauté de Communes lançait son Programme Local de l'Habitat (PLH). Une politique ambitieuse pour répondre aux besoins en logement et en assurer une répartition équilibrée. À travers ces actions, notre objectif consiste également à diversifier l'offre de logements pour que l'habitat reste un vecteur de mixité sociale et de solidarité.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT, DES EFFORTS À POURSUIVRE

Après 4 ans de mise en œuvre, un premier bilan du PLH, sur la période 2006-2009, a été établi afin de mesurer les évolutions en matière d'habitat sur le territoire depuis sa mise en œuvre. Entre 2006 et 2009, chaque année, 469 nouveaux logements ont été mis en chantier. Un nombre qui est conforme aux préconisations du PLH qui indiquait un objectif de 460 logements à produire chaque année. Le bilan est également globalement positif sur la production de logements en accession sociale avec un pic en 2010 (75 logements financés) dû à la mise en place du Pass Foncier qui a permis de passer au-delà des objectifs prévus par le PLH. Un objectif pour le moment atteint qui montre le réel engagement des communes sur les questions d'habitat.

Concernant la production de logements sociaux, les efforts restent à poursuivre avec des chiffres inférieurs aux ambitions. Le recensement des logements locatifs sociaux aboutit à une production annuelle inférieure à l'objectif de 70 qui a été fixé. De 2006 à 2009, la moyenne annuelle s'établit en effet à 41 nouveaux logements chaque année (9% de la production neuve). Si l'on observe maintenant les logements sociaux « programmés », c'est-à-dire ceux ayant fait l'objet d'un dépôt de demande de financement des bailleurs sociaux auprès des services du Conseil général, ou ceux pour lesquels les bailleurs sociaux envisagent de déposer une demande d'ici fin 2011, les résultats sont nettement plus encourageants (près de 250 logements sur 2 ans). Cette augmentation du nombre de logements programmés annonce une augmentation tout aussi importante des mises en chantier à court terme.

CRÉER DES RÉSERVES FONCIÈRES POUR DÉVELOPPER LE LOGEMENT SOCIAL

Pour développer et soutenir les communes dans leur production de logements sociaux ou en accession sociale et atteindre ainsi les objectifs du PLH, la Communauté de Communes a créé le Programme d'Action Foncière. Un outil destiné à acquérir les terrains nécessaires à ces opérations pour le compte des communes. En 2010, 5 terrains ont été acquis dans le cadre de ce programme pour une surface de 4,3 ha. Depuis 2006, 21 terrains (16 ha) ont été acquis par la collectivité pour un budget total de près de 4,9 millions d'euros.

LE PASS FONCIER, UN BILAN POSITIF

Lancée en septembre 2009 sur le territoire, l'aide au Pass Foncier s'est révélée être un outil efficace pour accompagner l'accession à la propriété de ménages à revenus moyens qui, depuis quelques années, ne pouvaient plus acheter dans les communes d'Erdre & Gesvres. L'objectif annuel fixé à la mise en place du Pass Foncier visait 60 logements financés or, en 2010, 61 ménages ont pu être aidés dans leur projet d'accession. Au total, 207 000 € ont été alloués à ce programme. Un bilan positif lorsque l'on sait que les dossiers retenus doivent obtenir la certification THPE (Très Haute Performance Énergétique). Un dispositif qui permet donc d'allier action sociale, qualité de logement et performances environnementales. En outre, 14 logements en location-accession (PSLA) ont été agréés par le Conseil général en 2010 sur la CCEG, soit au total 75 logements en accession sociale financés. Le Pass Foncier s'est arrêté en fin d'année 2010. De nouvelles modalités d'aides à l'accession sont à l'étude pour poursuivre la dynamique engagée et atteindre les objectifs du PLH.

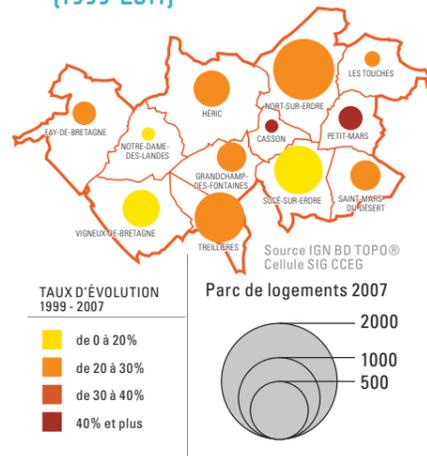
BILAN À MI-PARCOURS DU PLH EN CHIFFRES

469 nouveaux logements chaque année : un rythme conforme aux objectifs du PLH (460)

41 logements locatifs sociaux mis en chantier et 62 financés en moyenne chaque année depuis 2006 : des chiffres en progression (129 logements financés en moyenne par an en 2010 et 2011). L'objectif du PLH en matière de locatif social est de 70 logements chaque année.

Une accession sociale en développement en 2009 et 2010, grâce au PASS-FONCIER (qui a pris fin au 31 décembre 2010). Plus de 207 000 € d'aides ont été octroyés au titre du PASS-FONCIER par la CCEG entre février 2009 et décembre 2010 pour 61 projets d'accession à la propriété. Avec le dispositif PSLA (location-accession) qui a représenté 14 logements, au total 75 projets ont été financés en 2010. L'objectif du PLH dans ce domaine est de 60 logements financés par an.

Évolution du parc de logement (1999-2011)



LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS D'URGENCE SE POURSUIT SUR ERDRE & GESVRES

Le PLH fixe comme objectif que chaque commune se dote d'au moins un logement d'urgence afin de faire face aux besoins identifiés. Ces logements sont une réponse temporaire pour accueillir les ménages défavorisés qui doivent faire face à des situations sociales complexes. 8 logements de ce type existent sur le territoire, dont deux ont été mis en service depuis le lancement du PLH. En 2010, deux nouveaux projets ont vu le jour (livraisons en 2011) à Notre-Dame-des-Landes et Vigneux-de-Bretagne. L'objectif devrait donc être atteint à la fin du PLH. La Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres accompagne les communes dans le montage de ce type d'opérations (ex : conseil, mise en contact avec l'association gestionnaire, dossier technique et de subvention auprès du Conseil général).

L'HABITAT DE DEMAIN, ENTRE DENSITÉ, MIXITÉ ET QUALITÉ

Aller vers de nouvelles formes urbaines économes en espace et respectueuses de l'environnement, c'est l'orientation prise par les élus à travers le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de secteur pour les 20 prochaines années. En 2010, un groupe de travail a été constitué afin d'élaborer un guide de l'habitat pour le territoire d'Erdre & Gesvres. Un groupe de travail élargi composé d'élus communautaires et communaux, des techniciens de la Communauté de Communes, des membres du Conseil de développement Erdre & Gesvres, accompagné par le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme de l'Environnement (CAUE) travaille sur ce document de référence pour toutes les nouvelles opérations d'habitat sur le territoire. 2011 sera une année déterminante pour la mise en place de ce guide.

UN NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Après une concertation entre les représentants de l'État, du Conseil général, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et des communes de Loire-Atlantique, le nouveau Schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été adopté pour la période 2010-2016. Sur le territoire d'Erdre & Gesvres, le Schéma prévoit la construction d'une aire d'accueil de 8 emplacements à Vigneux-de-Bretagne, la commune ayant franchi le seuil des 5 000 habitants en 2009. Au titre de ses compétences, c'est la Communauté de Communes qui a la charge de la création puis de l'entretien et de la gestion des aires d'accueil, avec la participation financière du Conseil général et en lien avec les communes. Le nouveau Schéma intègre en outre un objectif de réalisation de 4 terrains familiaux sur le territoire, destinés aux familles cherchant à se sédentariser.





Promouvoir les solidarités et contribuer au mieux vivre sur notre territoire passent par un accompagnement au quotidien des personnes en difficultés et en particulier des personnes âgées et de leur entourage. Actions, coordination et concertation sont les fils conducteurs du travail du CLIC d'Erdre & Gesvres et du Pays de Blain réalisé en collaboration avec un réseau de professionnels. Une coopération indispensable pour un suivi et un accompagnement répondant au mieux aux besoins des habitants.

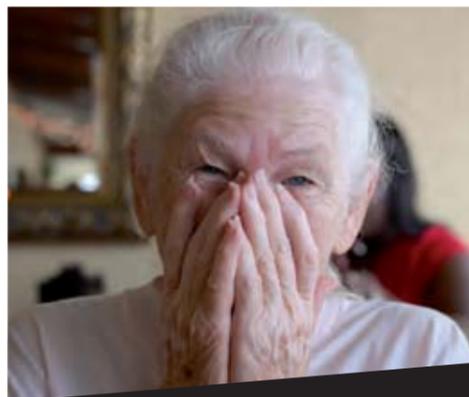
UNE ACTIVITÉ EN CONSTANTE PROGRESSION

En 2010, 497 dossiers de demande ont été suivis par le CLIC, soit 423 personnes aidées sur l'année. Des demandes qui continuent à progresser avec une augmentation de 6% du nombre de dossiers par rapport à 2009, et de 9,7% par rapport à l'année 2008. Le CLIC a organisé et participé à 1413 entretiens avec les personnes âgées, leur entourage et les professionnels. La majorité des demandes concerne l'accès aux droits, notamment dans l'accompagnement à la constitution des demandes d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) qui a pour objet le financement du maintien à domicile de la personne âgée et des séjours en structures. La recherche de structures est également une demande récurrente des sollicitations du CLIC, ainsi que l'accompagnement aux soins d'hygiène dans le cadre du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.



RENFORCER LE TRAVAIL DE RÉSEAU, UN PRÉALABLE INDISPENSABLE À L'ACTION

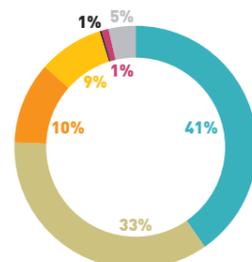
Lorsqu'une personne prend contact avec le CLIC, c'est tout un réseau de professionnels qui se mobilise pour répondre à ses besoins et mettre en place des solutions d'accompagnement adaptées à sa situation. En 2010, une étape importante a été franchie pour renforcer la coordination du CLIC et de tous les professionnels, avec la signature d'une charte partenariale. Celle-ci présente des valeurs au cœur du travail partenarial et harmonise les pratiques de tous les intervenants qui, au quotidien, sont aux côtés des personnes âgées et de leur entourage. Sa mise en œuvre assure une cohérence tout au long de l'accompagnement et est le fruit d'une année de concertation et d'échanges pour renforcer la coordination, la réactivité et la qualité des accompagnements au quotidien. Cette dynamique de réseau et de concertation va se poursuivre en 2011 avec un travail sur l'accompagnement des personnes âgées et de leur entourage à l'entrée en Établissement d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).



DES ACTIONS COLLECTIVES POUR LA PRÉVENTION DES DÉPENDANCES

En tant qu'acteur gérontologique reconnu de la prise en charge des personnes âgées, des actions collectives ont été mises en place par le CLIC pour prévenir et faire face à différentes formes de dépendance. Une conférence dans le cadre de la Journée Nationale de l'Audition a été organisée à Nort-sur-Erdre ainsi que la mise en place, en collaboration avec la Mutualité Française, des ateliers « Pac Eurêka » pour entretenir sa mémoire et prévenir les maladies neurodégénératives. Le CLIC a également participé au groupe de travail sur les actions à envisager pour des formules intermédiaires d'habitat pour les personnes âgées. Des orientations qui seront intégrées au Schéma gérontologique 2011-2016 lancé par le Conseil général de Loire-Atlantique.

motifs des contacts



- Accès aux droits
- Vie à domicile
- Structures d'accueil pour personnes âgées
- Offre de soins
- Renseignements sur le CLIC
- Actions collectives
- Divers

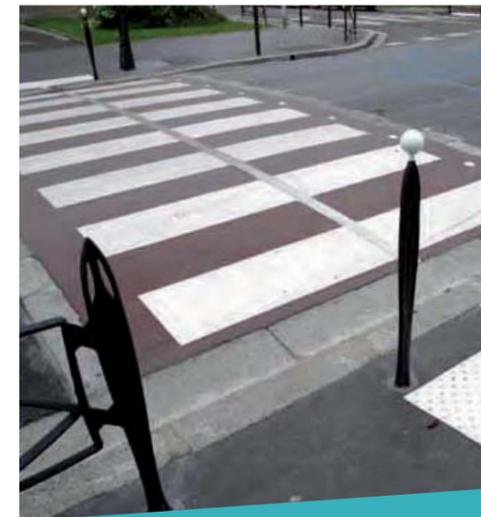
(1) L'accès aux droits regroupe l'ensemble des éléments relatifs à la fiscalité, la protection sociale, les aides financières, la protection juridique...
(2) La Vie à Domicile correspond aux aides mises en place dans le cadre du maintien à domicile : aide à domicile, prise en charge des soins d'hygiène....



Il est indispensable que tous les habitants d'Erdre & Gesvres puissent avoir accès aux mêmes espaces et aux mêmes services. Se déplacer peut devenir un véritable parcours du combattant et c'est pourtant le quotidien des personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui les communes d'Erdre & Gesvres, accompagnées par la Communauté de Communes, se sont engagées pour un territoire accessible à tous et en toute sécurité.

LE PAVE, POUR UN TERRITOIRE ACCESSIBLE À TOUS

Le Plan de Mise en Accessibilité des Voiries et Espaces publics (PAVE) est une démarche qui se décline en 3 phases. En 2009, la première étape, qui consistait à sélectionner les itinéraires les plus fréquentés qui relient les principaux lieux de vie, a été effectuée dans chaque commune. Ce travail a abouti à la rédaction de pré-diagnostic retraçant les obligations réglementaires de la loi handicap, les initiatives à saluer et les efforts à poursuivre de chaque commune. Ainsi des périmètres d'action ont pu être déterminés pour chaque commune, en fonction de ses propres espaces de vie. Un travail qui a été réalisé par un groupe de travail créé au sein de chaque municipalité, accompagné par la Communauté de Communes.



L'année 2010 a donc marqué le lancement de la 2^e phase de la démarche PAVE. Ces mêmes groupes de travail, assistés par un bureau d'étude et la Communauté de Communes ont travaillé sur un diagnostic détaillé des cheminements piétonniers de l'itinéraire PAVE. Une analyse sur le terrain qui a pour objectif d'identifier l'ensemble des problèmes d'accessibilité. Ces diagnostics détaillés, finalisés en fin d'année 2010, vont permettre d'envisager les aménagements à prévoir pour une mise en accessibilité de ces cheminements piétonniers. La conception de ces plans d'actions permettra aux communes de planifier et de budgétiser les travaux à prévoir. Cela constitue la 3^e et la dernière phase de la démarche PAVE qui sera mise en place en 2011 pour une adoption des PAVE de chaque communes au 2^e semestre. Cette démarche PAVE est commune à dix municipalités d'Erdre & Gesvres. Toutefois, les communes de Treillières et de Sucé-sur-Erdre, qui n'ont pas pris part au groupement de commande, réalisent également un PAVE sur leur territoire.

LANÇEMENT D'UNE RÉFLEXION SUR L'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Le PAVE a amorcé une mise en accessibilité des itinéraires les plus fréquentés reliant les principaux lieux de vie. Pour assurer la continuité de ce projet, ces principaux lieux de vie doivent également faire l'objet d'une réflexion sur leur accessibilité. En 2010, la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH), a engagé une réflexion sur la mise en place d'une démarche mutualisée pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public. Une sous-commission bâtiment sera créée et chargée de dresser un constat sur le bâti existant et suivre ces études. Poursuivre la dynamique d'accessibilité sur le territoire sera un des enjeux 2011 sur Erdre & Gesvres.





Les actions de la Communauté de Communes en matière de transport s'inscrivent dans une politique globale de mobilité à l'échelle départementale, régionale et nationale. Le rôle de la Communauté de Communes est de permettre à tous de disposer d'infrastructures et de modes de transport diversifiés desservant efficacement les principaux lieux de vie, à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire dans une logique de développement durable. La mobilité reste un défi au cœur des politiques de développement des territoires, en particulier ceux en périphérie de grande agglomération comme Erdre & Gesvres.

LANCEMENT DE LA DÉMARCHÉ QUALITÉ DES POINTS D'ARRÊT

La démarche qualité des points d'arrêt a été lancée en 2010 avec les premières visites de terrain de la commission sécurité sur les communes de Nort-sur-Erdre, Treillières et Les Touches. Les résultats de ces premières visites ont été présentés en réunion publique dans chaque commune. La « Démarche Qualité » des points d'arrêt, mise en place par la Communauté de Communes et le Conseil général de Loire-Atlantique, vise à mieux organiser la desserte scolaire, en optimisant le nombre et la répartition des points d'arrêt en y assurant une plus grande sécurité. Elle aboutira à l'aménagement des arrêts représentant un risque, la limitation du nombre d'arrêts au strict nécessaire, à la matérialisation et la pérennisation des arrêts sécurisés. D'ici 2013, les 500 points d'arrêt recensés sur le territoire et leur cheminement vont être expertisés par la commission sécurité selon des critères précis : distance avec le virage le plus proche, cheminement et zone d'attente des enfants, approche et stationnement du car, équipements, temps de transport... Tous les arrêts conservés seront ensuite identifiés physiquement au sol par un zébra jaune. Cette signalétique permettra à chaque enfant d'attendre son autocar au point d'arrêt officiel et aux conducteurs de repérer rapidement leurs arrêts. Ils seront ensuite photographiés, positionnés au GPS et intégrés au Système d'Information Géographique de la Communauté de Communes.

planning de la démarche qualité



LILA À LA DEMANDE, DE NOUVEAUX SERVICES POUR LES USAGERS

En 2010, le service Lila à la demande a été étendu à des destinations à vocation hospitalière hors du périmètre habituel. Ainsi, en plus de la Clinique Jules Verne desservie depuis 2006, ce service de taxi collectif dessert aujourd'hui :

- Les hôpitaux de Châteaubriant, Ancenis et Nozay,
- L'hôpital Nord Laënnec, la polyclinique et le centre René Gauducheau à Saint-Herblain,
- L'accueil de jour de Drefféac.

Les jours et horaires de fonctionnement ont également évolués pour permettre aux usagers de se déplacer les mercredis et les vendredis après midi ainsi que tous les matins de la semaine sauf le lundi.

LES CHIFFRES 2010 DU SERVICE LILA À LA DEMANDE :

2 200 voyages
53 000 km parcourus
Coût pour la Communauté de Communes : 17 500 €

lila® à la demande



LE TRAM TRAIN, UNE RÉOUVERTURE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LES COMMUNES

La CCEG a toujours été aux côtés des communes concernées dans les discussions avec Réseau Ferré de France, la SNCF et la Région des Pays de la Loire sur le dossier de la réouverture du Tram Train. Cette année a été riche en contacts, tant sur l'aménagement des gares, des quais, des espaces de stationnement, de l'inter-modalité* des sites, mais aussi de la sécurisation des passages-à-niveaux tout au long de la ligne, ou de l'organisation des lignes Lila de rabattements vers les gares. Seules certitudes aujourd'hui, Casson et Les Touches auront respectivement une navette par départ de tram-train vers Nantes des gares de Sucé-sur-Erdre et Nort-sur-Erdre. En 2010, les plans des nouveaux Boulevards de la gare de Nort-sur-Erdre et Boulevards de l'Europe de Sucé-sur-Erdre ont été arrêtés et la Communauté de Communes apporte son soutien aux deux communes par le biais de concours financiers. La CCEG va continuer à suivre chaque étape de ce dossier jusqu'à la réouverture de la ligne prévue en 2013, en accompagnant les communes impactées dans leurs relations avec les porteurs du projet.

* faculté à passer d'un mode de transport à l'autre. De la voiture au train, du train au covoiturage, de la marche à pied au vélo... Plus l'inter modalité est aisée, plus le site est ressenti comme pratique par les usagers et plus la circulation est sécurisée et fluidifiée.



LES GILETS JAUNES ÉTENDUS AUX PRIMAIRES...

Depuis la rentrée de septembre 2010, le port du gilet jaune est élargi à tous les scolaires. Lancée par le Conseil général en 2009, l'opération gilet jaune, unique en France, ne concernait que les élèves du secondaire. Après un an d'expérimentation, les primaires ont eux aussi l'obligation de porter le gilet jaune, sur le trajet domicile établissement scolaire. Le gilet jaune reste un des moyens essentiels pour prévenir les risques d'accident et ainsi renforcer la sécurité de tous les élèves sur les circuits de transport scolaire.



Faciliter l'accès à tous les publics aux pratiques culturelles est l'enjeu central de notre politique. La culture est un vecteur d'intégration, d'ouverture, de rapprochement qu'il faut entretenir et développer en s'appuyant sur les dynamiques locales très présentes sur notre territoire. Nous continuons à développer et soutenir l'offre culturelle pour tous en lui donnant une nouvelle dimension avec l'écriture de notre projet culturel prévue en 2011.

UN TRAVAIL DE RÉSEAU AUTOUR DE L'ÉVEIL ARTISTIQUE DE LA PETITE ENFANCE

La sensibilisation et l'éveil culturel des jeunes enfants est un axe fort de la politique culturelle d'Erdre & Gesvres. Tout au long de l'année, des projets d'éveil culturel (ateliers d'art plastique, théâtre, motricité-danse...) et des projets collectifs et de formation ont été mis en œuvre par le réseau des structures petite enfance. Mais c'est aussi le Tout-petit festival, désormais attendu chaque année, qui illustre cette politique. En 2010, il a de nouveau suscité l'enthousiasme des plus petits et des plus grands avec une dizaine de compagnies professionnelles invitées et plus de 45 représentations dans les douze communes d'Erdre & Gesvres accueillant 4 300 spectateurs.

REPRISE EN MAIN DU SALON DU LIVRE JEUNESSE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

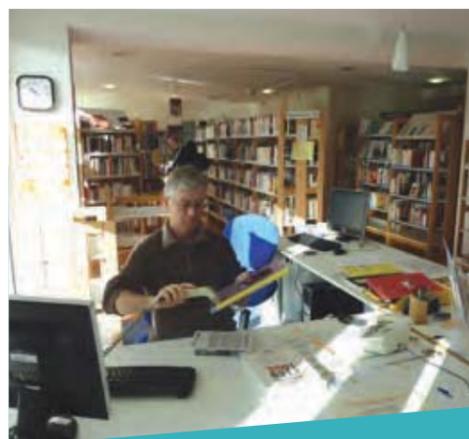
En 2010, l'association Millefeuilles a confié l'intégralité de l'organisation de l'événement à la Communauté de Communes. Un défi relevé par la CCEG désireuse de poursuivre cette formidable aventure littéraire pour permettre à tous les habitants d'Erdre & Gesvres de découvrir la richesse de la littérature jeunesse et promouvoir le livre et la lecture. Près de 4 000 personnes ont participé à cette aventure littéraire et rencontré les auteurs et illustrateurs invités. Cette 6^e édition affiche donc un bilan positif en partie dû à l'implication et l'enthousiasme de tous les enseignants ainsi que du réseau des bibliothèques d'Erdre & Gesvres.

LES BIBLIOTHÈQUES S'ÉQUIPENT : DE NOUVEAUX SERVICES POUR LES LECTEURS D'ERDRE & GESVRES

Entretenir et favoriser le lien entre le livre et le public est un des engagements culturels de la Communauté de Communes. C'est dans cet esprit qu'en 2010, la mise à niveau des équipements informatiques de toutes les bibliothèques du territoire a été entreprise. Une mutualisation qui permet un suivi informatisé du mode de gestion des bibliothèques et la création d'un fond documentaire unique sur tout le territoire. Cette modernisation des équipements a ouvert de nouveaux services aux lecteurs via Internet, avec la possibilité de gérer ses emprunts, de consulter le catalogue des bibliothèques, de réserver des ouvrages,...

SOUTENIR LES PROJETS CULTURELS ET LES POLITIQUES « JEUNESSE » EN ERDRE & GESVRES

En 2010, 189 100€ ont été reversés aux communes dans le cadre de la dotation de solidarité complémentaire qui a pour objectif de soutenir les projets petite enfance, enfance et jeunesse sur les communes d'Erdre & Gesvres. En terme de dynamisme culturel, le Grandchamp'bardement, les Jolies Rencontres, la Saint Krizambert, les RDV de l'Erdre, Saint M'arts de Rues, Landes'arts sont autant d'événements d'intérêt communautaire auxquels la Communauté de Communes a participé au travers d'un soutien financier et d'un relais d'information et de communication.



Le sport est un formidable facteur d'intégration sociale, d'échanges et de partage de valeurs essentielles comme l'esprit d'équipe, le dépassement de soi... La Communauté de Communes intervient de deux manières pour favoriser l'accès à la pratique du sport : équiper le territoire pour élargir l'offre de service public sportif et, en collaboration avec ses partenaires institutionnels et associatifs, proposer des activités sportives diversifiées en particulier pour les jeunes.

LE PREMIER ÉQUIPEMENT AQUATIQUE D'ERDRE & GESVRES EST LANCÉ

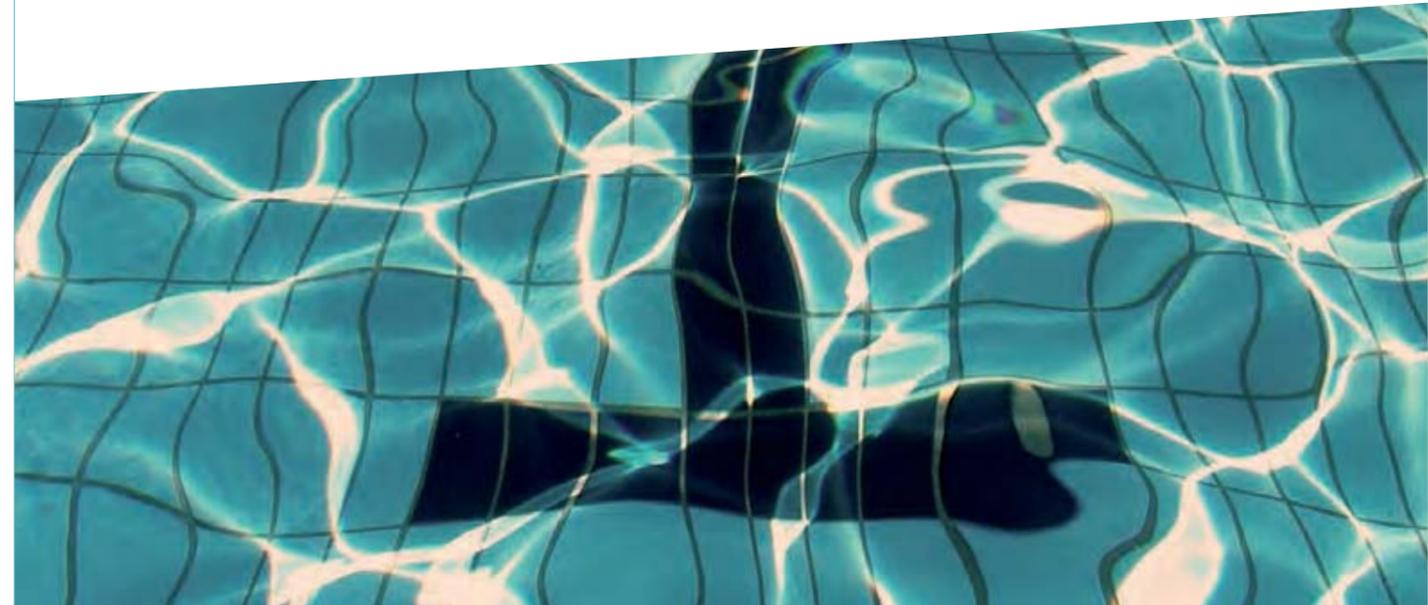
C'est pour combler un déficit en matière d'équipement aquatique et répondre à un réel besoin de la part des habitants, des associations et des établissements scolaires que la Communauté de Communes s'est engagée, dans le cadre d'un important partenariat financier avec le Conseil général de Loire-Atlantique, le Conseil régional des Pays de la Loire et l'État, dans un projet de construction d'équipements aquatiques sur le territoire. En 2010, une étape essentielle a été franchie pour la réalisation du premier équipement situé à Nort-sur-Erdre avec la conduite des études et le lancement d'une consultation afin de choisir un prestataire en fin d'année. Trois objectifs ont guidé les études de ce nouvel équipement intercommunal : proposer un équipement sportif performant, permettre un apprentissage de la natation pour tous et créer un espace de loisirs, de convivialité et de détente. Les premières esquisses du complexe aquatique seront dévoilées en fin d'année 2011, l'ouverture au public étant programmée fin 2013. Un second projet d'équipement aquatique est également à l'étude, pour le sud du territoire, de manière à garantir une proximité pour tous les habitants et élargir les créneaux horaires notamment pour les établissements scolaires. Son implantation sera décidée courant 2011.

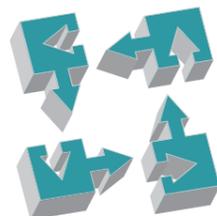
L'ASEG : FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS

Depuis 2007, l'Association Sportive d'Erdre & Gesvres (ASEG), aidée financièrement par la Communauté de Communes, assure un soutien à l'organisation de la pratique sportive en direction des plus jeunes, dans le cadre de l'animation sportive départementale du Conseil général de Loire-Atlantique. Des activités très diversifiées sont ainsi proposées, permettant la découverte de sports plus rares à l'exemple de l'escalade pratiquée à Nort-sur-Erdre. L'A.S.E.G facilite également la mise en place de stages sportifs avec les structures d'animation jeunesse durant l'été. Cependant, ses activités sont actuellement fragilisées compte tenu du manque de bénévoles siégeant au Conseil d'Administration de l'association.



Localisation du futur équipement aquatique à Nort-sur-Erdre





Une intercommunalité repose sur une étroite collaboration entre la Communauté de Communes et ses communes membres. Aussi, depuis plusieurs années, les formes de coopération se développent, en particulier à travers la mutualisation de compétences, de projets et de services. Cette mutualisation permet de développer et d'enrichir l'offre de services publics, d'échanger et de partager des connaissances et des compétences et de réduire les coûts en réalisant des économies d'échelle.

VERS LA DÉMATÉRIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

En 2010, la Communauté de Communes a pris en charge l'achat du logiciel « ACTES » de la société Fast pour le compte des 12 communes et assuré sa mise en œuvre dans chaque collectivité d'Erdre & Gesvres. Pour rendre opérationnelle cette démarche de dématérialisation, 33 certificats électroniques ont été acquis auprès de la Chambre de Commerce et 24 conventions signées avec la Préfecture et la Sous-Préfecture de Châteaubriant. Assurer une meilleure efficacité et faciliter les échanges avec ces services de l'Etat, c'est ce que va permettre la mise en place de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Il s'agit de mettre en place un échange électronique sécurisé de ces actes administratifs et ainsi supprimer les manipulations papiers actuelles. Ce projet va alléger la gestion des échanges, réduire les délais de transmission et limiter les coûts financiers et environnementaux de cette démarche juridiquement obligatoire.



ACQUISITION DE LOGICIELS PROFESSIONNELS MUTUALISÉS

L'esprit de mutualisation a permis d'équiper les communes, la Communauté de Communes et les bibliothèques de logiciels métiers venant améliorer et harmoniser leur fonctionnement. En 2010, l'ensemble des bibliothèques d'Erdre & Gesvres a été équipé du même logiciel de gestion et de suivi informatisé des prêts. Les bibliothèques disposent aujourd'hui d'un outil commun, moderne et fonctionnel qui offre également des nouveaux services pour les lecteurs d'Erdre & Gesvres et qui a permis de constituer un fond documentaire commun (lire en page 28). MARCO, autre logiciel professionnel, a également été proposé à l'ensemble des communes. En 2010, plus de quarante agents communaux et intercommunaux ont été formés à l'utilisation de ce logiciel d'aide à la rédaction des marchés publics acquis en 2009. La mise en place de cet équipement permet de sécuriser, de faciliter et d'harmoniser les pratiques professionnelles en matière de marchés publics à l'échelle du territoire.



DES SERVICES ET DES ACTIONS MUTUALISÉS

La mutualisation est également mise en œuvre sur des démarches de projet spécifique. L'élaboration de plans de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics, les documents uniques d'évaluation des risques professionnels sont des exemples concrets de projets mutualisés qui ont été menés ou poursuivis en 2010. Dans les deux cas, des méthodologies spécifiques et complexes devaient être mises en place. La mutualisation a permis une cohérence des démarches, la réduction des coûts et un accompagnement technique des communes par la Communauté de Communes. Parmi les services mutualisés, les outils mis en place par le SIG (Service d'Information Géographique) sont consultables par toutes les communes et des formations sont également dispensées aux agents communaux et intercommunaux qui en font la demande (lire en page 11). La mutualisation peut également se mettre en place pour une commune ou un groupe de communes afin de faire face à une problématique particulière. En 2010, des travaux ont ainsi été réalisés sur le port de la rivière par la mairie de Petit Mars et la Communauté de Communes, car répondant à des compétences conjointes des deux structures.



Se projeter dans l'avenir en assurant la programmation de nos actions définies dans le projet de territoire est l'enjeu au cœur de notre politique financière. Elle se décompose en trois phases, évaluer nos marges financières futures, maîtriser les coûts et évaluer les montants dus aux transferts de compétences. Une politique financière qui tient compte de son environnement en intégrant les évolutions fiscales et institutionnelles de la réforme territoriale en cours.

UN PACTE FINANCIER ET FISCAL POUR UNE STABILITÉ FINANCIÈRE SUR LE TERRITOIRE

Au vu des réformes institutionnelles en cours et des évolutions des fiscalités, comment construire une politique publique pour aménager et développer le territoire en tenant compte des projets de la Communauté de Communes et des communes ? Pour répondre à ces enjeux et coordonner les politiques fiscales sur le territoire, la rédaction d'un pacte financier et fiscal a été lancée sur Erdre & Gesvres. Être plus solidaire, garantir une meilleure répartition, définir les utilisations des marges financières dégagées, engager une mise en œuvre progressive, la Communauté de Communes et les communes ont poursuivi en 2010 le travail autour de ces objectifs. Une analyse financière précise des 12 communes et de la Communauté de Communes a été réalisée pour connaître les capacités réelles de chaque collectivité. Une base nécessaire pour envisager les chantiers à ouvrir pour un pacte financier et fiscal efficace, adapté et solidaire (mutualisation, redistribution, cofinancement...). L'objectif est que le pacte financier et fiscal soit arrêté pour le débat d'orientation budgétaire 2012.

LA RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE (TPU), CE QUI A CHANGÉ EN 2010

La réforme de la TPU est effective depuis 2010 pour les entreprises et depuis 2011 pour les collectivités territoriales. Elle est remplacée par une Cotisation Économique Territoriale (C.E.T.) composée de deux parts :

- Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) calculée en fonction de la valeur locative des biens de l'entreprise. Un taux sur lequel la Communauté de Communes peut intervenir
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) qui correspond à 1,5% de la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

En complément, les collectivités territoriales percevront la part départementale de la Taxe d'Habitation, la part départementale et régionale de la Taxe Foncière sur le Non Bâti et diverses autres taxes.

En 2010, la CCEG a perçu une compensation relais de la réforme de 7 027k€ (+10,9% par rapport à 2009) et a voté un taux relais de la CFE de 16,33% soit +0,8% par rapport au taux TPU 2009.

La CCEG reverse ensuite une partie de sa recette de Taxe Professionnelle aux 12 communes au moyen de l'attribution de compensation, qui était, en 2010, de 3 003 515 €. Cette réforme fiscale ne sera pas sans conséquence financière pour la Communauté de Communes. Sur les 5 dernières années, le dynamisme des bases fiscales économiques d'Erdre & Gesvres est évalué à plus de 10% du fait de sa politique de développement économique. La nouvelle fiscalité intercommunale réformée ne permettra pas de maintenir cette dynamique.

LA SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNES

Les élus de la CCEG ont souhaité utiliser cet outil pour renforcer la solidarité en direction des communes, de sorte que la croissance des recettes fiscales profite ainsi aux communes membres.

La Dotation de Solidarité Communautaire totale répartie pour 2010 : 833 778 €

- 644 700 € au titre de la part principale afin de permettre aux communes de continuer leur développement

- 189 078 € au titre de la part complémentaire destinée à accompagner et à soutenir la mise en œuvre d'actions en direction de la petite enfance et de la jeunesse.

Les fonds de concours permettent d'attribuer une aide financière aux communes membres afin de contribuer à la réalisation de projets communaux reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire mais ne relevant pas d'une compétence communautaire (équipement sportif, structure multi-accueil, ...). En 2009, 464 000 € ont été reversés aux communes à travers ce dispositif.



LES RÉSULTATS FINANCIERS POUR 2010

Les 3 principaux postes de dépenses sont :

- la solidarité envers les communes : 4,11 M€
- le secteur environnemental : 4,23 M€
- le secteur économique : 4,47 M€

Les 3 principaux postes de recettes sont :

- Les taxes et impôts : 11,24 M€
- les dotations de l'État : 3,8 M€
- les subventions : 2,67 M€

LES RESSOURCES

1 K€ = 1 000 €

Recettes réelles		22 573 K€	
Impôts et Taxes 11 235 K€	49 %	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation relais - réforme de la Taxe Professionnelle 7 027 K€ • Rôles supplémentaires de la Taxe Professionnelle 97 K€ • T.E.O.M. : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 4 111 K€ 	
Dotations de l'État 3 804 K€	17 %	<ul style="list-style-type: none"> • D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement 1 830 K€ • Compensations fiscales sur T.P.U. 1 739 K€ • Dotation d'investissement (FCTVA) 228 K€ • Dotation pour le service CLIC 7 K€ 	
Emprunts et Avances 3 345 K€	15 %	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de l'extension ZAC Erette Grand'Haie 1 845 K€ • Construction des maisons de l'emploi 1 500 K€ 	
Subventions 2 666 K€	12 %	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général pour le transport scolaire 2 014 K€ • Conseil général pour autres actions (Hôtel d'entreprises, Maison de l'emploi, Plan d'action Foncier, ...) • Aides Eco—Emballages 157 K€ • Conseil régional (Système d'Information Géographique, action culturelle....) • C.A.F. Loire-Atlantique (gestion des terrains d'accueil des gens du voyage) 274 K€ • ADEME Programme Local de prévention des Déchets 75 K€ • Autres (CAF, INSEE....) 46 K€ • Recettes du service transport scolaire (familles-communes) 33 K€ • Recettes liées à la gestion du personnel 67 K€ • Location de l'hôtel d'entreprises et atelier relais 110 K€ • Autres 78 K€ 	
Produits de Gestion et d'Exploitation 1 523 K€	7 %	<ul style="list-style-type: none"> • Recettes du service transport scolaire (familles-communes) 494 K€ • Vente de terrains des parcs d'activités économiques (PAE) 308 K€ • Subventions sur les budgets annexes d'aménagement de PAE 63 K€ • Recettes sur le traitement des déchets recyclables 264 K€ • Redevances Assainissement Non Collectif 130 K€ • Recettes liées à la gestion du personnel 76 K€ • Location de l'hôtel d'entreprises et atelier relais 78 K€ • Autres 110 K€ 	
Recettes internes - Autofinancement :		6 839 K€	
<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des résultats 2009 6 394 K€ • Dotations aux amortissements 445 K€ 			
Écritures d'ordre :		9 942 K€	
<ul style="list-style-type: none"> • Écritures d'ordre des budgets annexes (stock, avance et remboursement au budget principal) 9 637 K€ • Écritures d'ordre internes au budget principal 305 K€ 			
TOTAL DES BUDGETS RÉALISÉS 2010 :		39 354 K€	



LES ACTIONS

1 K€ = 1 000 €

Dépenses réelles		21 166 K€	
Économie Tourisme 4 468 K€	21 %	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des nouveaux parcs d'activités (achat terrains, travaux) 3 346 K€ • Gestion des parcs d'activités et atelier relais (entretien+réhabilitation) 463 K€ • Services généraux associés 333 K€ • Construction de l'hôtel d'entreprises 130 K€ • Tourisme (soutien des offices, communication et études) 125 K€ • Actions pour le développement économique 71 K€ 	
Environnement 4 231 K€	20 %	<ul style="list-style-type: none"> • Collectes, traitement OM et CS, gestion des déchèteries 3 771 K€ • Services généraux associés 126 K€ • Contrôle des assainissements non collectifs 159 K€ • Équipements pour déchèteries, points recyclages et ordures ménagères 92 K€ • Autres (études, communication....) 83 K€ 	
Enfance Jeunesse Transport 2 877 K€	14 %	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du transport scolaire et réseau LiLa à la demande 2 539 K€ • Actions Enfance Jeunesse (DSC part complémentaire, bourses initiatives) 202 K€ • Services généraux associés 136 K€ 	
Service Emploi Intercommunal 1 187 K€	6 %	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des 2 Maisons de l'Emploi (Construction en cours, entretien) 813 K€ • Services généraux associés 211 K€ • Soutien à mission locale, associations intermédiaires et chantiers d'insertions 163 K€ 	
Habitat 1 123 K€	5 %	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'Acquisitions Foncières pour l'habitat et les communes 806 K€ • Soutien aux actions et observatoire de l'Habitat 275 K€ • Services généraux associés 42 K€ 	
Aménagement de l'espace 496 K€	2 %	<ul style="list-style-type: none"> • Actions pour l'Eau et les milieux aquatiques 140 K€ • Actions pour l'urbanisme (étude du schéma de secteur....) • Services généraux associés 113 K€ • Actions pour l'Agriculture 105 K€ • Actions autres (Infrastructures, Effacement de réseaux ...) • Services généraux associés 62 K€ • Actions autres (Infrastructures, Effacement de réseaux ...) • Services généraux associés 76 K€ 	
Culture 306 K€	1,5 %	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux actions associatives d'intérêt communautaire 136 K€ • Services généraux associés 92 K€ • Manifestation Tout Petit Festival 78 K€ 	
Actions sociales 305 K€	1,5 %	<ul style="list-style-type: none"> • Centre Local d'Info. et de Coordination (CLIC) des services à la pers. âgée 125 K€ • Accueil des gens du voyage (gestion et réhabilitation des sites) 111 K€ • Diagnostic accessibilité aux handicapés 37 K€ • Services Généraux Associés 32 K€ 	
Développement durable 193 K€	1 %	<ul style="list-style-type: none"> • Services Généraux Associés 121 K€ • Système d'Information Géographique 28 K€ • Actions diverses (Agenda 21, Conseil de développement, Observatoire) 44 K€ 	
Sport Loisirs 51 K€	0,2 %	<ul style="list-style-type: none"> • Étude d'opportunité et d'implantation des équipements aquatiques 46 K€ • Subvention Association Sportive Erdre et Gesvres 5 K€ 	
Gestion générale 1 565 K€	7,3 %	<ul style="list-style-type: none"> • Services Généraux Associés 737 K€ • Gestion générale (gestion du siège, contrats....) 374 K€ • Communication (publication et sites Internet) gestion parc informatique 354 K€ • Entretien des bornes incendies 100 K€ 	
Solidarité reversement communes 4 113 K€	19,5 %	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution et compensation de la T.P.U. 3 004 K€ • Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) part principale 645 K€ • Fonds de Concours 464 K€ 	
Emprunts 251 K€	1 %	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement d'emprunt 234 K€ • Intérêts 17 K€ 	
Écritures d'ordre :		12 676 K€	
<ul style="list-style-type: none"> • Écritures d'ordre du budget principal, des budgets annexes (BA) et des flux financiers des BA vers le budget principal 9 637 K€ • Amortissement et ICNE 453 K€ • Intégration des résultats 2009 2 281 K€ • Écritures d'ordre internes au budget principal 305 K€ 			
Excédent de financement (hors reste à réaliser)		5 512 K€	
TOTAL DES BUDGETS RÉALISÉS 2010 :		39 354 K€	



La conduite du projet de territoire et des projets de la collectivité repose sur les élus qui impulsent les politiques publiques et les agents qui, au quotidien, les mettent en œuvre. Les ressources humaines et la formation professionnelle sont des moyens indispensables pour maintenir et assurer un fonctionnement efficace et adapté. Depuis 2008, la Communauté de Communes s'est dotée de nouveaux services donnant une autre dimension à la collectivité.

ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2010, la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres comptait 72 agents (58 agents équivalents temps plein), soit une augmentation de l'effectif de 12,5% par rapport à 2009.

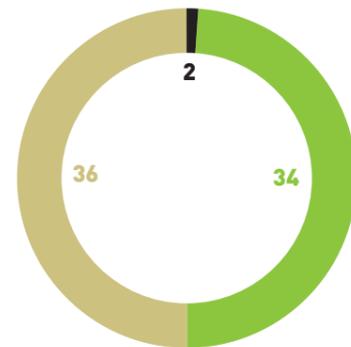
Cette augmentation s'explique principalement par la réorganisation administrative des services suite à un audit qui a révélé la nécessité de renforcer certains services de la Direction de l'Aménagement et de l'Environnement (Eau et milieux aquatiques, Technique, ...) et de la Direction des Moyens et Services à la Population (Affaires juridiques, Assistance Administrative aux services, ...).

LE RÈGLEMENT DE FORMATION, 1^{ère} ANNÉE D'APPLICATION

L'année 2010 est la première année d'application du Règlement de la formation dont s'est doté la Communauté de Communes, après un travail collectif mené de manière mutualisée avec les 12 communes d'Erdre & Gesvres. Ce document fixe les modalités et le cadre dans lesquels se met en œuvre la formation professionnelle des agents. Des pratiques désormais identiques pour tous les techniciens des communes et de la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres.

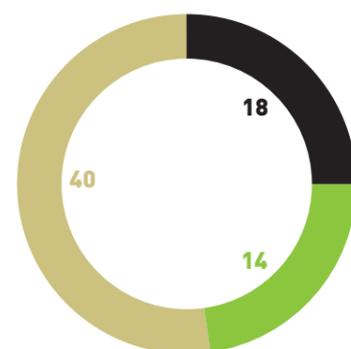


nombre d'agents
par filière



- Filière médico-sociale
- Filière technique
- Filière administrative

nombre d'agents
par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C



PLUS DE CENT AGENTS FORMÉS EN 2010

Sur l'ensemble du territoire d'Erdre & Gesvres plus de cent agents de la Communauté de Communes et des communes membres ont suivi une formation professionnelle en 2010 dans différents domaines d'activités dont les principaux sont :

- La bureautique : initiation et perfectionnement sur les logiciel tableurs et traitement de texte
- La gestion administrative et statutaire : le régime de retraite IRCANTEC et CNRACL
- Techniques administratives et d'organisation : gérer son temps et organiser son travail
- Éducation – enfance – jeunesse : Gestion des situations difficiles avec les enfants
- Génie technique et sécurité : Signalisation temporaire de chantiers, Autorisation à la conduite d'engins
- Urbanisme : connaître et mettre en œuvre le financement de l'urbanisme et des équipements publics ; demande issue du réseau intercommunal des agents d'urbanisme et des services techniques.

D'autres formations ont été dispensées pour accompagner des projets ou l'utilisation d'outils métier mutualisés au service des collectivités du territoire :

- Formation autour d'un Agenda 21 local dans la poursuite de la démarche initiée en 2009 pour accompagner l'élaboration et la mise en place de ce dispositif ;
- Formation sur la gestion des marchés publics au travers du logiciel métier mutualisé MARCO ;
- Poursuite de formation pour les agents et les élus sur le logiciel de SIG (Système d'Informations Géographiques).



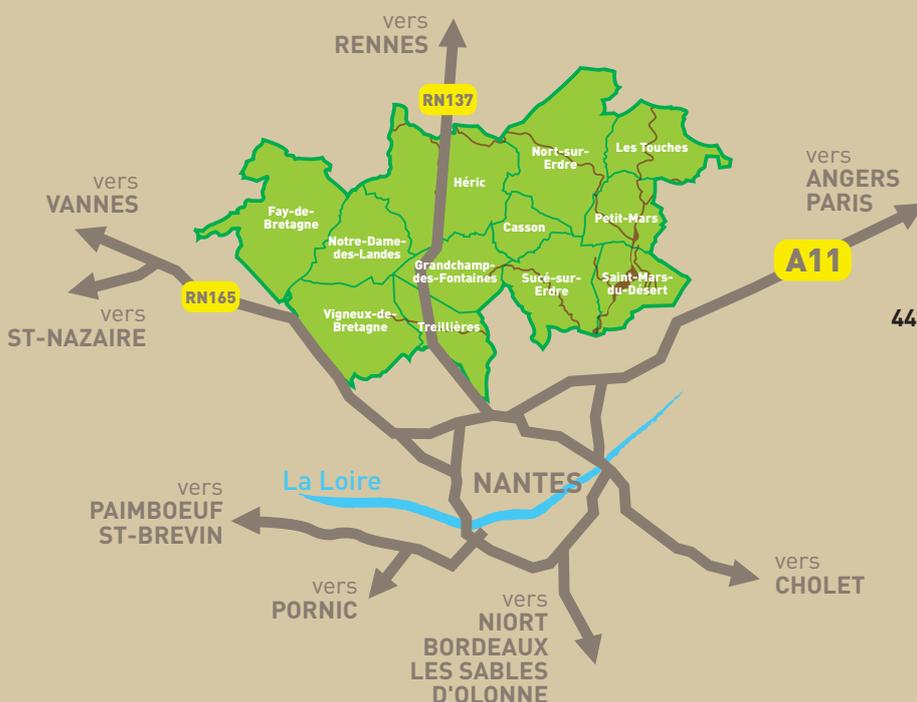


Crédits photos : CCEG / Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Loire-Atlantique / ASEG / Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique / Conseil de développement Erdre & Gesvres / CIVAM DEFIS / SMCNA

Conception : **OUTREMER** 02 40 60 02 40

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **ERDRE & GESVRES**

www.cceg.fr



1 rue Marie Curie
Parc d'Activités de la Grand'Haie

44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

Tél. : 02 28 02 22 40
Fax : 02 28 02 22 47

e-mail : contact@cceg.fr